



SPORTS Gainey
confirme le retour
de Julien S 3

ACTUALITÉS
Assemblée houleuse
à Beaumont A 5



QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE MARDI 4 MAI 2004

Le Suroît, d'abord pour exporter

PIERRE COUTURE
PCouture@lesoleil.com

■ Hydro-Québec a beau prétendre le contraire depuis des mois, tout indique que la centrale au gaz naturel du Suroît servira d'abord le marché des exportations, révèlent des documents déposés hier devant la Régie de l'énergie.

La centrale au gaz naturel de 800 mégawatts (MW) qui doit être construite à Beauharnois, sur la Rive-Sud de Montréal, ne servirait pas à combler la demande à court terme d'électricité des Québécois, mais bien à répondre d'abord à un objectif de rentabilité sur les marchés extérieurs.

« Il devient de plus en plus évident que le Suroît servira d'abord la cause des exportations », a soutenu l'avocat Dominique Neuman, qui parlait au nom de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), de Stratégies énergétiques et du groupe Stop lors de la première journée d'audience spéciale de la Régie sur le projet de centrale du Suroît.

Dans des documents présentés en preuve hier, la direction d'Hydro indique que l'énergie produite par le Suroît ne servirait pas à répondre aux

appels d'offres prévus (modulable et à court terme) par Hydro-Québec Distribution (HQD) d'ici 2010.

Hydro Québec

La centrale de 550 millions \$ ne posséderait pas les caractéristiques techniques lui permettant de fournir à la division Distribution les 400 MW d'énergie dite « modulable » qu'elle souhaite obtenir en 2008-2009. Et même si elle en avait la capacité, la centrale ne vendrait pas son énergie au Québec « à

Voir **SUROÎT** en A 2 >

À LIRE AUSSI :
■ Oui et non à Alcoa Page C 1



Jacques Chirac a accueilli hier Jean Charest à l'Élysée où les deux hommes ont notamment discuté du dossier du 400^e.

400^E ANNIVERSAIRE DE QUÉBEC

Chirac promet une généreuse participation de la France

MARTIN OUELLET
Presse canadienne

PARIS — Le gouvernement français a promis hier de prendre une part active aux célébrations du 400^e anniversaire de la ville de Québec en 2008, mais ne s'est pas engagé sur le projet d'escalier géant du maire Jean-Paul L'Allier, le sujet n'ayant pas été abordé.

« Oui, M. le président s'est engagé à poser un geste », a dit le premier ministre, Jean Charest, au terme de son tête-à-tête avec le président de la République française, Jacques Chirac, au palais de l'Élysée à Paris.

« Mais il faut comprendre que c'est à l'État français de décider ce qu'il veut faire exactement », a-t-il poursuivi. Le maire L'Allier aimerait que la France

contribue financièrement à l'érection d'un escalier gigantesque, reliant la haute et la basse ville de Québec. L'ouvrage serait en outre surplombé

Voir **CHIRAC** en A 2 >

À LIRE AUSSI :
■ Immigrants en demande Page A 8
■ Francophonie plus active Page A 8

AUJOURD'HUI



Le Monde

Exactions systématiques. Un rapport de l'armée américaine contredit le général Richard Myers à propos des sévices infligés à une vingtaine de détenus irakiens. **Page A 12**

M^e Bellemare déjà prêt à en découdre avec l'État

L'ex-ministre ne voit pas pourquoi il s'imposerait un devoir de réserve à propos du « no-fault »

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

Jean Charest n'a pas perdu que son ministre de la Justice avec la démission de Marc Bellemare. Il a retrouvé en l'avocat Bellemare le pourfendeur de l'État qui indemnise injustement le simple citoyen et un féroce critique de l'action gouvernementale. Un critique qui n'écartera pas l'idée de l'affronter en commission parlementaire lors de la révision du *no-fault*.

Hier matin, M^e Bellemare était de retour à son boulot de procureur.

Lors d'une entrevue téléphonique, il a démontré que ce n'est pas sa courte incursion en politique — une toute petite année comme député libéral de Vanier — qui lui a fait perdre ses convictions, sa verve et... ses clients.

Le premier à frapper à la porte de son bureau a été un citoyen de Beauport. La CSST ne lui verse pas toute l'indemnité à laquelle il devrait avoir droit depuis 1978, a-t-il exposé. M. Bellemare croit qu'il

s'agit d'un beau cas d'injustice.

Au terme de sa journée, le plaideur s'est fait présenter une demi-douzaine de dossiers par des personnes qui se disent lésées à la suite d'accidents de la route, de maladies professionnelles, d'actes criminels ou d'accidents de travail.

Après son aller-retour en politique, cela n'est rien de nouveau sous le soleil, a fait savoir M. Bellemare.

Ce sont « des problèmes avec le gou-

vernement et ces gens ont raison. C'est ça, le pire. Il y a toute une culture bureaucratique à casser. Ce n'est pas normal que chaque année, 80 000 Québécois prennent la peine d'écrire pour contester une décision ».

L'avocat s'est taillé une réputation dans ce créneau. Un de ses chevaux de bataille a été au cœur de son engagement en politique — et probablement aussi de son départ : M. Bellemare a toujours réclamé des modifications importantes au régime d'indemnisation

Voir **BELLEMARE** en A 2 >

Coup de pouce d'un « défusionniste repent » à L'Allier

De passage à Québec, le maire de Toronto fait l'éloge des regroupements

ÉRIC MOREAULT
EMoreault@lesoleil.com

C'est de bonne guerre : à l'époque des fusions, on agissait l'épouvantail de Toronto pour faire peur aux Québécois, alors pourquoi ne pas inviter le maire actuel de Toronto, défusionniste repent, pour vanter les avantages du regroupement...

David Miller était à Québec hier pour discuter du « défi des grandes villes canadiennes dans l'avenir ». Dans les faits, M. Miller avait peu à dire sur les « démembrements ». Dans la Ville reine, le cas est réglé : « Il faut passer à autre chose ». Les citoyens « ont un nouveau sens d'identité et de communauté ».

Les arguments du nouveau maire — élu le 10 novembre 2003 — avaient donc un air de déjà entendu : plus de



Le discours du maire David Miller a fait plaisir à Jean-Paul L'Allier.

poinds devant les gouvernements supérieurs, modèle économique à retenir dans un contexte de mondialisation et

meilleur modèle tout court pour affronter l'avenir.

Mais David Miller croit que la crai-

te principale dans la population ait été de perdre ses institutions démocratiques locales. Son administration a pris des mesures en ce sens auprès des quatre conseils de communautés — qui correspondent à peu près aux anciennes villes : « On veut institutionnaliser la participation populaire, comme nous l'avons fait avec le budget (Toronto a consulté 1000 citoyens en table ronde pour élaborer les grandes lignes du budget). »

« Il est stimulant d'entendre quelqu'un qui pense à sa ville en regardant en avant », n'a pu s'empêcher de souligner Jean-Paul L'Allier, sourire ironique en

Voir **TORONTO** en A 2 >

À LIRE AUSSI :
■ Débat au conseil Page A 5

SOMMAIRE

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Editorial	A 14
Arts et vie	B 1	Le monde	A 12
Bourses	C 5	Petites annonces	S 11
Bridge	S 15	Québec / Canada	A 8
Capitale et régions	A 6	Sports	S 1
Décès	C 7	Statistiques	S 6
Diversissements	B 7	Télévision	B 2

LA MÉTÉO

Maximum 11, minimum 2
Plutôt nuageux avec averses de pluie ou de neige. Détails page S 16.

Précipitations (avant hier)
Ce mois-ci : 0,2 mm Lan dernier : 16,3 mm
Cet été : 0,2 mm L'été dernier : 16,3 mm

QUÉBEC,
108^e ANNÉE, N° 126
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00072 8

Institut
d'épilation au laser et
d'esthétique de Québec

RENSEIGNEZ-VOUS
AU
683-1270

Pour la fête des Mères offrez-vous l'épilation au laser diode

Sur présentation de cette annonce, obtenez 50\$ de rabais* pour un achat minimum de 500\$*

Aussi disponible : Le PR Cell : un traitement contre la cellulite effectué tout en douceur
La microdermabrasion : une exfoliation du visage en profondeur, un vrai coup d'éclat
Certificats cadeaux disponibles

*En vigueur jusqu'au 31 mai 2004. Appelez pour plus de renseignements sur l'application du rabais.

DEMAIN DANS LE SOLEIL

Le défi de l'Avalanche



De retour devant ses partisans, l'Avalanche du Colorado tentera, ce soir, d'égaliser les chances 3-3 dans sa série contre les Sharks de San Jose. Parti de loin, l'Avalanche tirait de l'arrière 0-3 dans cette confrontation.

Dans le cahier Sports

Autour du prolongement de Du Vallon



Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a convié les intéressés au projet de prolongement de l'autoroute Du Vallon à une première séance d'information ce soir. Opposants et défenseurs de cet investissement de 37 millions \$ y ont rendez-vous.

Dans le cahier Actualités

LES SUITES

CHIRAC

Suite de la Une

par une structure tout en hauteur rappelant la forme d'un wigwam ou, plus familièrement, d'un tipi indien.

Le premier ministre n'a pas cru bon de discuter de ce dossier précis avec le président.

« Sans parler de l'escalier, on a parlé du projet. Parce qu'on ne présume pas de la contribution française », a expliqué M. Charest. Des escaliers ou autre chose, ce sera finalement la décision du gouvernement français, a-t-il fait valoir, ajoutant par la suite, sans expliciter plus avant, que « ce sera au gouvernement du Québec de reprendre à son compte ce que la Ville de Québec a fait ».

Par contre, l'obtention par Québec d'une étape du Tour de France, un autre projet piloté par le maire L'Allier, a fait l'objet de discussions directes avec M. Chirac, a précisé le premier ministre.

LE TOUR ET LE SOMMET

« J'ai soulevé le fait que le Tour de France était un projet important pour nous en 2008. Encore une fois, M. Chirac nous a dit qu'il allait faire sienne la position que le gouvernement du Québec allait lui transmettre. Alors, on va lui transmettre ce vœu », a commenté M. Charest.

Au moins une certitude : le premier ministre québécois a obtenu le soutien indéfectible de Jacques Chirac pour présenter, en 2008, le Sommet de la Francophonie dans la capitale québécoise.

Aussi, M. Charest a fait part au président de la République de la volonté du Québec « d'occuper une place plus importante dans les institutions internationales », comme à l'UNESCO ou au sein de l'OCDE, pour y faire entendre ses points de vue dans les domaines relevant de sa compétence (culture, santé, éducation).

Sur ce sujet, M. Chirac est demeuré discret et prudent, a avoué le premier ministre.

« M. le président a beaucoup d'expérience sur ces questions et ce n'est pas la France qui va se commettre sur une question intérieure. (Mais) je pense qu'il est important que la France sache qu'on est engagé dans une démarche qui nous amène vers une plus forte présence. »

Plus tard dans l'après-midi, M. Charest a été reçu en entrevue télévisée par le présentateur Xavier Lambrechts, de l'émission *L'Invité* à TV5, qui lui a parlé de la chute vertigineuse de sa cote d'affection chez les Québécois, à peine un an après l'élection générale.

«DANS QUATRE ANS»

« L'humeur de l'électorat peut changer et c'est à la fin du mandat que les électeurs pourront juger et, dans notre cas à nous, c'est dans quatre ans », a-t-il indiqué. Puis, il a réitéré avoir « tout à fait l'intention » de poursuivre ses orientations gouvernementales, même les plus impopulaires.

Au cours de cette entrevue, le premier ministre a aussi défendu la diversité culturelle en adoptant un ton sans complaisance à l'égard des Américains. « Il va falloir être très persévérant. Parce que nous savons, lucidement, que le gouvernement américain va combattre toute tentative d'exception (...) Pour eux, la culture, c'est le commerce. »

En soirée, M. Charest s'est rendu au Musée de la marine où, à l'instigation de la Délégation du Québec à Paris, il a reçu quelques gros noms, comme l'animateur Bernard Pivot, Boutros Boutros-Ghali du Haut conseil de la Francophonie, Donald Johnston, de l'OCDE, et Abdou Diouf de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Figuraient aussi quelques vedettes des variétés très actives en France et autres Québécois qui ne dédaignent pas ce genre de rendez-vous, notamment Denise Bombardier.

BELLEMARE

Suite de la Une

sans égard à la faute, le *no-fault*. Le gouvernement pourrait permettre de poursuivre des criminels de la route. Ce droit pourrait se limiter à des sommes symboliques.

En entrevue, M. Bellemare a indiqué que son passé récent de ministre de la Justice ne « m'empêchera pas de participer à une commission parlementaire. Un devoir de réserve ? Par rapport à quoi ? Il n'y a jamais eu de projet de loi. »

« Ça relevait des Transports (dont le ministre est Yvon Marcoux), a-t-il poursuivi. Ils ont passé un an à me dire que ce n'était pas mon dossier. Je ne vois pas trop en vertu de quel principe je devrais m'abstenir sur un dossier dont j'ai eu la responsabilité avant d'être en politique. »

Marc Bellemare s'est montré déçu de l'action du gouvernement qu'il a quitté. « Il est d'ores et déjà acquis que le gouvernement ne réalisera pas l'engagement qu'il a pris en campagne électorale, a-t-il établi. »

« Même comme ministre, j'ai toujours été très près des préoccupations des victimes, a-t-il insisté. Dans le dossier du *no-fault*, pour ne nommer que celui-là, les groupes ont toujours trouvé que nous étions très absents comme gouvernement. »

M^{re} Bellemare a suggéré que l'équipe libérale n'a pas tenu le cap comme elle aurait dû le faire. « On a laissé tout le terrain à certains groupes

d'assureurs qui y sont allés d'une démagogie incroyable. Et moi, je ne pouvais pas parler. À un moment donné, tu fais partie du problème si tu restes en place. »

La dynamique changera, a promis l'avocat. « Ils en ont profité tout le temps qu'ils étaient seuls sur la glace. Je peux vous dire qu'à partir de ce moment, ils ne sont plus seuls. Il y a des limites. »

M. Bellemare a mentionné que son plongeon en politique reposait bien plus sur la réforme de la justice administrative que sur le *no-fault*. Il a tenu à dire qu'il a « énormément de respect » pour Jean Charest. Il en a moins pour les réalisations de son équipe en matière de justice.

« Sur les trois grands axes, il y a l'assurance-auto (le *no-fault*). Il y a la réforme de l'IVAC (pour les victimes d'actes criminels) qui est complètement bloquée au Conseil du trésor depuis décembre. Et il y a la réforme de la justice administra-

tive qui n'en finit plus d'aboutir. »

« Pendant ce temps-là, il y a des Québécois qui perdent leur maison, qui perdent leur famille, leur dignité parce que la situation ne se corrige pas. J'ai plus à faire sur le terrain plutôt que prêcher dans le désert. »

M. Bellemare n'a pas manifesté la moindre nostalgie d'avoir quitté ses habits de ministre. « C'est un peu décevant aussi de voir que l'État ne fait pas son travail dans bien des cas. Ça fait mal. Mais il semble que, du haut de la pyramide, on a une vision très aseptisée des problèmes que vivent les citoyens. »



Marc Bellemare de retour à son cabinet.

SUROÏT

Suite de la Une

court terme», peut-on lire notamment.

Une information qui n'a pas été niée par le président de la division Distribution d'Hydro, André Boulanger, qui témoignait hier devant la Régie.

Plus tôt dans la journée, M. Boulanger a laissé entendre que la centrale du Suroît et les autres projets de la filière thermique — dont celui de TransCanada Energy à Bécancour — demeuraient « incontournables » pour assurer la sécurité énergétique de la province.

Bien qu'elle n'entrera en fonction qu'en 2008, la centrale du Suroît aurait pu prendre le relais pour faire le pont énergétique jusqu'en 2010. Ce qui n'est pas le cas. Hydro préférerait plutôt miser sur ses grands projets hydroélectriques — Eastmain 1-A, Péribonka, etc. — dont les turbines auront commencé à tourner depuis peu.

D'ici là, la filiale Distribution, qui prévoit d'importants déficits énergétiques annuels, devra se contenter d'électricité achetée à gros prix sur les marchés extérieurs. Hydro a d'ailleurs lancé un appel d'offres de 250 MW — livrables dès 2005 — la semaine dernière. Un autre appel du genre est prévu cet automne.

La société d'État anticipe d'ailleurs un déficit estimé entre 2 et 6 térawatt heures (TWh) d'électricité cette année. L'écart oscillera entre 4,3 et 10,6 TWh l'an prochain et pourrait se chiffrer jusqu'à 17,1 TWh en 2006.

Rappelons que les audiences publiques sur le projet du Suroît se poursuivront jusqu'au 21 mai. D'ici là, plusieurs groupes de pression défileront devant les régisseurs. Par la suite, la Régie de l'énergie aura jusqu'au 30 juin pour faire parvenir au gouvernement Charest son avis sur la question du Suroît.

(Avec la Presse canadienne)

TORONTO

Suite de la Une

coin, dans son mot de remerciements.

Il ne faut guère s'en surprendre, tellement on a l'impression que les deux maires tiennent le même discours. David Miller, diplômé d'Harvard en économie, a repris d'ailleurs le credo de la rencontre qu'il avait convoquée, en janvier, et qui réunissait les maires des 10 grandes villes canadiennes dans la Ville reine.

À savoir un nouveau pacte fiscal avec les gouvernements supérieurs et que ceux-ci considèrent les administrations municipales comme des partenaires à part entière — à Toronto, le maire administre un budget de 6,5 milliards \$, supérieur à celui de certaines provinces. D'où le plaidoyer d'investissements dans les villes pour stimuler la croissance de l'économie canadienne.

Surtout qu'il n'y a pas, croit-il, de gouvernement mieux placé pour savoir comment investir l'argent sur le terrain. Ce serait non seulement plus efficace, mais les divers gouvernements ne pourraient plus mutuellement se montrer du doigt pour leur incurie et les élus seraient plus imputables.

En ce qui concerne le pacte fiscal, les maires estiment qu'une partie des revenus des gouvernements fédéral et provinciaux devrait rester au niveau municipal. Il faut que les villes puissent récolter leur part de la taxation de consommation : essence, TPS, TVQ, tourisme. Dans ce dernier cas, « ça nous coûte de l'argent

et il ne nous en revient pas ».

Les opiniâtres défusionnistes que sont Simon Wilson et Jean-Marc Bergevin, présents à la conférence de David Miller devant la Chambre de commerce des entrepreneurs, ont tenté d'ébranler le maire de Toronto avec des questions sur l'augmentation du budget de 20 % en cinq ans, sur les services de proximité, etc.

Mais M. Miller a balayé les objections du revers de la main. Avec les responsabilités qu'ont pelletées les gouvernements provinciaux doivent venir les sources de financement. Que le provincial soit cassé, ce n'est pas mon problème; moi, j'ai été élu pour gérer la ville, a répondu, *grosso modo*, le maire de Toronto.

« Il faut convaincre les gouvernements de penser différemment et non en termes de juridiction », a souligné son homologue de Québec. M. L'Allier en a profité pour lancer un appel à ses concitoyens « à se faire confiance ».

Un appel qui, manifestement, n'a pas rejoint une seconde M. Wilson et Bergevin. Pas convaincus par le discours de David Miller, qu'ils assimilent à celui d'un politicien, ils insistent que les Torontois n'y ont trouvé, eux, aucun avantage.

Ils ont dénoncé « le culot » du maire Miller, compte tenu de son opposition passée à la fusion « et des piètres résultats jusqu'à maintenant ».

Mais n'importe quel étudiant en sciences politiques vous dira que le discours change selon le siège qu'on occupe...



FÊTE DES MÈRES 9 mai

La fleur de soie
clip 7.99

Une fleur à votre décolleté, sur vos bretelles, vos sandales, vos jeans, votre sac à main... elle pousse partout cet été ! Une bonne idée pour maman. Rose, jaune, lime, rouge, ivoire.



Le grand fourre-tout
imprimé pop 29.95

C'est le grand sac d'été hyper-pratique pour les courses, la plage, les escapades du week-end. Jute naturel ou ivoire, choix d'imprimés fleurs ou pois multicolores vifs.

Le fichu
mousseline italienne 6.99

Un accessoire pure mode, un complément parfait pour maman. Un carré de 21 x 21 pouces. Motif pois en tons dominants de rose ou kaki. Rég. 10,00



La cloche
en ruban cousu 15.99

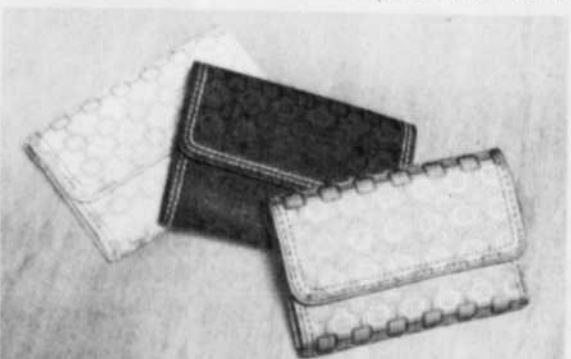
Ruban gros-grain en spirale ininterrompue, surpiqué d'un fil couleur de sable pour un chapeau hyper-féminin, aux charmantes allures rétro. À offrir en noir, naturel, fuchsia, turquoise. Taille unique.

Les accessoires mode indispensables, des idées-cadeaux irrésistibles pour maman !



Le porte-monnaie
tout cuir satin 29.95

Cuir dehors, cuir dedans, bordure à surpiqûres seller, un porte-monnaie souple, structuré par de multiples compartiments. Rouge, ceramelle ou noir.



Le porte-monnaie
logo art déco 39.95

Motif géométrique répétitif pour un effet moderne et raffiné. Toile plastifiée, format à multi-compartiments pratiques. Coloris pastel de vert sauge, rose ou noir.

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Résultats
Tirage du 2004-05-03
04 10 16 20 23 27 28 29 31 32
41 45 47 48 53 55 57 60 62 65
Tirage du 2004-05-03
688 8159
Tirage du 2004-05-03
NUMÉRO 444582
Rue de la Fortune, Chez vous Diffusé à TQ, du lundi au mercredi à 19 h 25 et le jeudi à 19 h 30.

Cliquez sur :
plus de Soleil dans Cyberpresse
cyberpresse.ca/soleil

ACTUALITÉS

PROCÈS D'YVAN CLOUTIER

L'âge des plaignantes au cœur des débats

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

■ MONTREAL — Le juge James Brunton a invité les jurés à considérer le fait qu'Yvan Cloutier ait obtenu le nom et le numéro de téléphone de la première plaignante (prénom fictif Louise) dans un bar de danseuses. « Les personnes qui fréquentent les clubs sont censées avoir plus de 18 ans », a été la remarque du magistrat.

L'âge des trois plaignantes est encore au cœur du débat au procès de l'ancien président du Carnaval de Québec accusé d'avoir acheté les services sexuels de trois mineures. Dans ses directives, le juge Brunton a indiqué au jury de sept femmes et cinq hommes des pistes à suivre pour trouver réponses à deux questions essentielles :

Au moment d'obtenir les services sexuels, Cloutier savait-il que les jeunes filles avaient moins de 18 ans ?

Cloutier a-t-il pris toutes les mesures raisonnables pour connaître l'âge des plaignantes ?

Louise, selon son témoignage, rappelle le juge, a dit à l'accusé être âgée de 17 ans. Mais selon le témoignage de Cloutier, cette plaignante a affirmé fréquenter le cégep, avoir 18 ans, bientôt 19.

L'accusé a obtenu son numéro au bar Lady-Mary-Ann en apprenant qu'elle dansait à l'occasion à cet endroit tout en offrant des services sexuels à l'exté-

rieur du bar, a résumé le juge.

Louise avait 17 ans et 7 mois en mars 2002, de souligner le magistrat, en rappelant que les accusations vont de mars à juillet 2002. Elle avait donc 17 ans et 11 mois en juillet 2002.

Le juge Brunton précise que Louise avait 19 ans et 8 mois au moment de son témoignage la semaine dernière. Il demande au jury de se questionner si Louise semble plus vieille ou plus jeune que son âge. Comme élément de réponse, le magistrat a rappelé le témoignage de la plaignante selon lequel elle fréquentait les bars à 15 ou 16 ans.

Dans le cas de Marie (prénom fictif), la plus jeune des trois plaignantes, elle avait 16 ans et 7 mois en mars 2002, et 18 ans et 7 mois au moment de son témoignage. Encore une fois, le juge a invité le jury à s'interroger sur l'âge projeté par la plaignante.

« J'ai vu la petite fille arriver » est une phrase extraite du témoignage de Cloutier au sujet de Marie que le juge tenait à porter à l'attention des jurés. Louise, dans son témoignage, a dit qu'elle avait précisé à Cloutier l'âge des deux amies qu'elle lui référait, soit 17 ans pour Jasmine (prénom fictif) et 16 ans pour Marie.

Selon l'accusé, Marie lui a dit avoir 18 ans. Le juge a rappelé le témoignage de cette plaignante selon lequel elle disait la vérité sur son âge parce qu'elle ne savait pas que le fait d'avoir moins de 18 ans changeait quelque chose.

Selon mes notes, ni la Couronne, ni la défense n'a posé directement la question à la plaignante à savoir si Cloutier lui avait demandé son âge, de dire le juge. Ce dernier souligne que Marie fréquentait aussi les bars, mais se faisait souvent demander des cartes d'identité. Le juge pose donc la question : Marie projetait-elle l'image d'une personne plus vieille que son âge ?

Reste Jasmine, 17 ans et 2 mois en mars 2002, et 19 ans et trois mois au moment de son témoignage. Le juge suggère donc le même exercice aux jurés : la plaignante a-t-elle l'air plus vieux que son âge ?

Selon le témoignage de Cloutier, cette plaignante a aussi affirmé avoir 18 ans et danser à l'occasion dans des bars. Le juge rappelle le témoignage de Jasmine selon lequel elle donne son âge véritable, 17 ans, lorsque le client insiste. La jeune fille aurait aussi dit qu'elle était en cinquième secondaire, qu'elle demeurait chez ses parents et ne pouvait pas sortir à sa guise.

Le magistrat souligne également que les trois jeunes filles ont participé à un défilé de mode érotique dans un bar de Trois-Rivières pendant la période visée par les accusations. Encore une fois, le juge rappelle que seules les personnes censées être âgées de plus de 18 ans ont le droit de fréquenter les bars.

Le juge a souligné un autre élément favorable à l'accusé. Cloutier ne s'est pas caché en donnant son vrai nom, ses vrais numéros de téléphone, et en emmenant les jeunes filles chez lui.

Mais avant de se poser toutes ces questions sur l'âge des plaignantes, le jury doit déterminer s'il croit ou non le témoignage de Cloutier qui nie toutes relations sexuelles, ou ceux des jeunes filles voulant que l'accusé ait acheté leurs services sexuels à huit reprises.

Le juge Brunton complètera ses directives ce matin. Si l'horaire est respecté, le jury entamera ses délibérations vers 10 h 30.



Le juge James Brunton a rappelé aux jurés que Cloutier avait obtenu le nom de la première plaignante dans un bar de danseuses où les gens « sont censés avoir plus de 18 ans ».

Le jury devrait commencer à délibérer aujourd'hui

PROCÈS DE J.-F. GUAY

Les jurés choisis aujourd'hui

RICHARD HÉNAULT

RHénault@lesoleil.com

MONTREAL — L'étape des requêtes préliminaires au procès de Jean-François Guay a été vite franchie, hier, à Montréal. Dès ce matin, on passera donc à la sélection du jury.

Le présumé client du réseau de prostitution juvénile fait face à deux chefs d'accusation à l'égard d'une seule et même plaignante. Il est accusé d'avoir obtenu les services sexuels d'une adolescente moyennant rétribution et d'avoir agressé sexuellement celle-ci.

Suivant l'acte d'accusation, les événements se seraient produits entre le 1^{er} octobre et le 16 décembre 2002. L'adolescente aujourd'hui âgée de 17 ans n'avait alors que 15 ans.

L'avocat de l'accusé de 43 ans, M^{re} Stéphane Poulin, a présenté deux requêtes au juge Fraser Martin, de la Cour supérieure. Il est toutefois interdit pour le moment d'en rapporter la nature.

Au cours de l'audition, l'accusé habitant Québec a été appelé à la barre par son avocat. Il s'est présenté comme agent de développement socio-économique au gouvernement du Québec.

Il a aussi été propriétaire d'un restaurant Piaz-zetta, rue Saint-Joseph, à Québec. Le commerce a toutefois fermé ses portes peu après son ouverture. Le juge Martin a pris une des requêtes en délibéré alors qu'il a déjà tranché l'autre.

Le magistrat a dit s'attendre à ce que le choix des jurés, aujourd'hui, occupe toute la journée et qu'on n'entende le premier témoin que demain matin. Lors de la sélection, chacune des parties aura droit à 12 mises à l'écart péremptoires, c'est-à-dire que chacune pourra écarter 12 candidats sans fournir de raison.

Quant au procès lui-même, il devrait durer environ deux semaines. Le quadragénaire fait partie du groupe de neuf présumés clients du réseau de prostitution juvénile que le ministère public a réunis pour déposer son acte d'accusation direct.

Ce faisant, Guay a été privé de la tenue d'une enquête préliminaire. Il s'était ensuite opposé au transfert de son procès à Montréal, mais le juge



Jean-François Guay est lui aussi accusé d'avoir obtenu des services sexuels d'une mineure.

Gilles Hébert y avait transféré le dossier dans son ensemble.

À l'époque, on ne parlait que d'un seul procès pour le groupe de neuf accusés. C'est ultérieurement que le juge Martin a accordé la tenue de neuf procès à Guay, Robert Gillet, Salim Chouéiri, Yves Doyon, François Houle, Abdul Kharamandeh, Manuel Mansour, Georges Radwanli et Georges Tannous.

Jusqu'à maintenant, seul Gillet a eu le sien. Les représentations sur sa peine doivent d'ailleurs avoir lieu vendredi. Suivront par la suite les procès de Houle, en mai, de Doyon, en juin, et de Mansour, en septembre. Les dates des autres procès devraient être fixées le 4 juin.

PLAIDOIRIES AU PROCÈS CLOUTIER

Trop ou pas assez de mémoire

MONTREAL — La mémoire des plaignantes trop défaillante au goût de la défense a été opposée à la mémoire de l'accusé trop phénoménale aux yeux de la Couronne, hier, lors des plaidoiries au procès d'Yvan Cloutier.

Pour la défense, M^{re} Sébastien Saint-Laurent a fait valoir aux jurés que le manque de mémoire des plaignantes sur plusieurs points affaiblit leur crédibilité. Elles n'ont qu'un souvenir général tellement elles ont eu de clients, a lancé M^{re} Saint-Laurent à la fin de sa plaidoirie.

Les plaignantes ne peuvent dire à quelle époque elles ont rencontré Yvan Cloutier, tout comme elles ont oublié plusieurs transports fournis par l'accusé, de souligner l'avocat de la défense. Selon M^{re} Saint-Laurent, les jeunes filles sont incapables de se rappeler des lieux de rendez-vous avec l'accusé.

M^{re} Saint-Laurent parle de « contamination » de témoins, de jeunes filles qui ont livré dans leurs versions des faits pas uniquement ce qu'elles ont vu et vécu, mais ce qu'elles croient avoir vécu en raison d'informations reçues.

Il en veut pour preuve le témoignage de Jasmine (prénom fictif) selon lequel Cloutier portait une moustache en 2002. Selon la défense, la plaignante parle d'une moustache à cause des photos de Cloutier que la police lui a montrées.

Toujours dans le cas de Jasmine, elle raconte une troisième rencontre avec l'accusé comme si elle l'avait eue. Il s'agit d'une déduction, selon M^{re} Saint-Laurent, au sujet de cette rencontre au cours de laquelle son client lui a prêté de l'argent. Cloutier lui a bel et bien prêté de l'argent, mais une autre jeune fille a servi d'intermédiaire.

M^{re} Saint-Laurent a attaqué la crédibilité de la plus âgée des plaignantes, prénom fictif Louise, en raison de son intérêt pécuniaire dans la cause. Lors de son témoignage, elle a fait part de son intention de poursuivre au civil ses anciens clients. Selon l'avocat de la défense, elle a donc tout intérêt à faire condamner son client.

Louise, a rappelé M^{re} Saint-Laurent, a admis avoir volé et fait de la prostitution pour acheter de la nourriture pour elle et sa famille, selon ce qu'elle disait. L'avocat de la défense rappelle une autre partie du témoignage voulant qu'elle volait des vêtements pour mieux s'habiller, qu'elle fréquentait les bars et consommait de la cocaïne.

Rien sur la nourriture.

Marie, prénom fictif, ne se souvient pas si Cloutier portait une moustache. L'avocat trouve suspect que l'on ne puisse se rappeler si une personne avec qui on a eu une relation sexuelle porte ou non une moustache.

La mémoire phénoménale de Cloutier, l'abondance de détails donnés lors de son témoignage montre que les relations entretenues avec les plaignantes ont dû avoir de l'importance dans sa vie, de souligner la procureure de la Couronne. Pour M^{re} Érika Porter, il apparaît suspect que près de deux ans plus tard, Cloutier se souvienne des discussions avec les filles, des propos échangés et des sujets abordés.

La procureure de la Couronne demande au jury de ne pas croire l'accusé quand il dit ne pas avoir eu de relations sexuelles avec les plaignantes. Pour sa première rencontre avec Louise, il l'a transportée de place d'Youville à chez elle. Elle lui a plu suffisamment pour qu'il la rappelle, de souligner M^{re} Porter, en rappelant que Cloutier a eu 26 contacts téléphoniques avec Louise avant qu'elle soit enfin chez lui.

Et là, soudainement, à quelques mètres du lit, il ne veut plus coucher avec elle, parce qu'il la trouvait trop « cheap », dit M^{re} Porter sur un ton sceptique. Le mot cheap a été l'expression utilisée par Cloutier dans son témoignage. Il la trouvait trop cheap pour coucher avec elle, mais pas pour parler puisqu'ils ont eu 16 autres contacts téléphoniques, de souligner la procureure de la Couronne.

M^{re} Porter ne croit pas non plus l'accusé quand il dit avoir refusé une relation sexuelle avec Jasmine « par peur des maladies alors qu'il se trouvait encore une fois à quelques mètres du lit ».

Selon la procureure de la Couronne, les témoignages des trois plaignantes et celui de Cloutier sont semblables sur plusieurs points. L'accusé fixait un rendez-vous, passait chercher la fille, l'emmenait chez lui et la ramenait ensuite là où elle voulait aller. Une seule différence, les plaignantes parlent de relations sexuelles, tandis que Cloutier nie tout contact physique.

M^{re} Porter explique la mémoire parfois défaillante des plaignantes par le fait que les détails se sont estompés avec le temps, mais que l'essentiel des faits demeure.

La distinction Laurier

Le plus grand concessionnaire Pontiac-Buick de l'est du Québec

- Accessibilité en tout temps à l'atelier de mécanique
- Un service interne de débousselage
- Le service triple couronne : nous la méritons depuis 8 années d'affilée



TOUT EST POSSIBLE

PONTIAC BUICK GMC



Sunfire 2004
2 ou 4 portes
10 998\$**



Montana 228\$ /mois*



Vibe 258\$ /mois*



Buick Rendez-vous CX 299\$ /mois*

*Location 48 mois, comptant Rendez-vous: 2999\$, Vibe: 3214\$, Montana: 3747\$
20 000 kilomètres alloués par année, préparation incluse, taxes en sus.
**Achat comptant, financement taux bancaire. Transport et taxes en sus.
Tout rabais GM inclus. Photos à titre indicatif.

659-6420

3001, avenue Kepler, Sainte-Foy
(aut. Charest, sortie Blaise-Pascal)

www.laurierpontiac.com

GROUPES DE MÉDECINE FAMILIALE

Le dossier progresse moins vite que prévu

BAPTISTE RICARD-CHÂTELAIN
B Ricard@lesoleil.com

La promesse de livraison de 300 groupes de médecine familiale (GMF) traitant tous les Québécois « d'ici 2005 » tient-elle toujours la route ? Disons que le dossier progresse nettement moins vite que prévu au gouvernement...

À moins d'un an de l'échéance, il y a 76 GMF dans la Belle Province. Et le budget dévolu à l'amélioration des soins médicaux de première ligne permettra d'en créer environ 43, cette année. Si d'autres projets n'entament pas l'enveloppe de 25 millions \$...

Aussi, plusieurs dossiers resteront vraisemblablement sur une tablette, à la fin de l'exercice financier. Treize regroupements de médecins n'attendent que le feu vert du ministère de la Santé pour être désignés GMF. Soixante-quatre autres ont mis le pied dans l'engrenage.

Les ministres de la Santé, François Legault puis Philippe Couillard, ont peut-être vu trop grand. Ou été trop pressés. « Il faut donner le temps au temps », philosophe le coordonnateur de l'équipe de projet des GMF au ministère, le Dr Jean-Guy Émond. Optimiste, il certifie tout de même qu'il va y en avoir « beaucoup » en 2005.

« C'est sûr qu'il faut y aller, les déployer, en fonction des budgets qui sont disponibles, précise-t-il. Cette année, on ne peut pas en faire 300 avec ce budget-là. »

Au cours des trois derniers mois de l'exercice 2003-2004, après plusieurs mois de sécheresse, Québec a néanmoins accrédité 36 nouveaux groupes de médecine de famille. Il faut dire que Philippe Couillard avait bloqué le processus depuis son élection. Il tenait à évaluer leur pertinence. « Il y a eu une période de ralentissement », note M. Émond.

Maintenant, le réseau de GMF du Québec est dans une phase d'adaptation. Les médecins apprennent à prendre en charge une population, à ouvrir la clinique les jours fériés et la fin de semaine. Ils doivent également s'initier à la collaboration avec leurs confrères et les infirmières. « C'est un changement de culture, de façon de faire, expose le Dr Émond. C'est une évolution qui va se faire sur quelques années. »

Tranquillement mais sûrement, dit-il, les Québécois sont mieux servis. « On croit beaucoup à la formule. [...] Je pense que ça amène vraiment une amélioration de la façon de dispenser les soins de première ligne. »

Les premiers GMF ont été accrédités en novembre 2002. Ils regroupent des médecins et des infirmières sous un même toit. Ils doivent, de concert, garantir des services médicaux à une clientèle inscrite. Chaque clinique offre des consultations avec ou sans rendez-vous. Un docteur doit également être disponible 24 h — sept jours pour les personnes en perte d'autonomie.

Le GMF signe un contrat avec un CLSC. Ainsi, le patient dispose d'un accès rapide à tous les services. Une autre entente avec l'Agence de la santé fixe le partage de l'offre de soins dans une région entre les différents groupes de médecine familiale. « Il y a beaucoup de travail nécessaire pour l'implantation du GMF », remarque le porte-parole de la Fédération des omnipraticiens, le Dr Jean Rodrigue. Mais, selon les échos entendus des quelque 744 médecins des GMF, l'expérience est positive, certifie-t-il.

Le démarrage d'un GMF coûte en moyenne 575 000 \$ au trésor public. Cela inclut le salaire des infirmières, l'aménagement des locaux, l'informatisation, la hausse de la rémunération des médecins, etc.



Le romancier Jean-Jacques Pelletier et les professeurs Jocelyne Couture et Louis Balthazar

ENRAYER LE TERRORISME

Une lutte de longue haleine

NICOLAS HOULE
N Houle@lesoleil.com

Enrayer le terrorisme est un travail à long terme, qui passe davantage par des dialogues diplomatiques efficaces que par une lutte armée. C'est ce qu'estiment les spécialistes François Légaré, Louis Balthazar, Jocelyne Couture et Jean-Jacques Pelletier, invités à réfléchir sur la question, hier, à l'occasion du dernier débat Participe Présent de l'année, au Musée de la civilisation.

Louis Balthazar, président de l'Observatoire sur les États-Unis à la chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM, a rappelé que les attentats du World Trade Center ont été l'aboutissement de relations malsaines qu'ont entretenues les États-Unis avec le monde arabe depuis de nombreuses années. Selon lui, le président Bush n'a rien fait pour enrayer le terrorisme depuis ces attaques, car il s'agit d'un phénomène diffus. Sans mettre de côté les armes, il prône la diplomatie, afin de ne pas accentuer la haine et le ressentiment envers les Occidentaux au Moyen-Orient.

Le professeur François Légaré, auteur de l'ouvrage *Terrorisme, peur et réalité*, va dans le même sens : « Ce qui est important de combattre,

c'est la radicalisation, dit-il. Il faut éviter de ranger d'un côté les Occidentaux et de l'autre les musulmans, puisque c'est le but des terroristes. »

De son côté, Jocelyne Couture souligne que les interventions armées des États-Unis à l'étranger ont rarement été couronnées de succès. « La paix acquise par la force est toujours irritante », rappelle la professeure de philosophie à l'UQAM. Pour rétablir un équilibre, elle suggère des règles internationales qui empêcheraient les dirigeants de privilégier des politiques menant aux actes de terreur.

Le romancier Jean-Jacques Pelletier, quant à lui, a proposé un train de mesures qui, dans certains cas, demanderont aux Occidentaux de changer leurs habitudes. Il note entre autres l'abolition des paradis fiscaux, qui servent autant les grandes entreprises que les cellules terroristes. M. Pelletier a par ailleurs fait noter que pendant que la planète a les yeux rivés sur la politique internationale de l'administration Bush, rares sont ceux qui dénoncent la médecine qu'il applique à son pays, où il coupe dans les services à la population.

« Au fond, s'il y a un pays à libérer, ce sont les États-Unis », a-t-il conclu.

Les syndicats de Québecor dénoncent « les effets nocifs » de la convergence

Le regroupement craint d'autres « cas Morissette »

ANNIE LAFRANCE
A Lafrance@lesoleil.com

Les syndicats de Québecor jouent la convergence à leur avantage. Réunis en congrès hier à Québec, ils ont formé le Regroupement des syndicats de Québecor (RSQ), une association qui a pour mandat de décrier les « effets nocifs » de la concentration de la presse.

Déjà, une première résolution du RSQ vient en appui à l'animateur Louis Morissette, congédié alors qu'il devait animer à l'automne prochain l'émission *Pour le meilleur et pour le pire*, sur les ondes de TVA. Le RSQ ajoute sa voix à celle de la trentaine d'humoristes qui ont signé une lettre d'appui à l'animateur et dénonce par le fait même « l'ingérence de Québecor dans le contenu éditorial et dans la programmation télévisuelle de ses filiales ».

Le président du RSQ, Guy Des Rochers, également président du syndicat de la rédaction du *Journal de Montréal*, craint que d'autres « cas Morissette » s'ajoutent à la liste des cas d'ingérence. Il dénonce entre autres le traitement journalistique d'émissions de télévision produites par TVA, telles que *Star Académie* et *Occupation double*. « Comment peut-on parler d'un produit maison sans enfreindre l'éthique professionnelle ? », se questionne M. Des Rochers. À ce titre, le RSQ promet d'intervenir « chaque fois que ce sera nécessaire et de dénoncer chaque cas d'ingérence ».



Le président nouvellement élu du Regroupement des syndicats de Québecor (RSQ), Guy Des Rochers, dénonce l'ingérence de Québecor dans le contenu éditorial et dans la programmation télévisuelle.

En plus des problématiques professionnelles, le RSQ se donne comme mission d'améliorer les relations de travail de ses syndiqués. « Le conflit de Videotron a eu un effet catalyseur pour la concrétisation de ce regroupement », affirme Véronique Bock, de Videotron. L'exécutif ne souhaite pas regrouper les affiliations syndicales, « mais il est envisageable qu'à long terme, il y ait une mise en commun des négociations des conventions collectives », ajoute Richard Abel, de TVA. Une clause de non-maraudage a d'ailleurs été ajoutée à la charte du

regroupement.

Une vingtaine de syndicats de Québecor Media et Québecor World ont adhéré jusqu'à présent au RSQ. Ce qui représente environ 5000 employés de TVA, de Videotron, du *Journal de Montréal* et du *Journal de Québec*.

Élu hier en fin d'après-midi, le premier exécutif du RSQ est formé de Richard Abel, de TVA, de Véronique Bock, de Videotron, de Guy Des Rochers, du *Journal de Montréal*, de même que de Camil Lesieur et de Denis Bolduc, du *Journal de Québec*.

Un troisième Canadien a été enlevé en Irak

OTTAWA (PC) — Un autre Canadien a été pris en otage en Irak, a confirmé Ottawa, hier. L'enlèvement a eu lieu mercredi dernier. La victime, Naji al Kuwaiti, un Torontois né en Irak, œuvre dans le secteur du commerce international. Il était à Bagdad pour mettre sur pied une entreprise d'import-export.

Le député libéral Dan McTeague, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, a affirmé que des négociations étaient en cours pour tenter d'obtenir la libération de M. al Kuwaiti. « Nous sommes confiants de pouvoir résoudre cette affaire par l'entremise des négociations », a dit M. McTeague. Nous utilisons nos contacts, nous travaillons avec des gens en Irak. »

Selon M. McTeague, aucun motif religieux ou politique ne serait à l'origine de cet enlèvement. Il a suggéré que l'homme aurait plutôt été kidnappé par un groupe de voyous. « Nous pensons que compte tenu des circonstances... il est détenu dans de bonnes conditions. »

Le secrétaire parlementaire a souligné que cet enlèvement constitue un autre exemple démontrant que les Canadiens devraient éviter de séjourner en Irak parce que l'instabilité politique « met la vie de chaque Canadien (sur place) en danger ».

Un autre Canadien, Rifat Mohammed Rifat, est porté disparu en Irak depuis le 8 avril. Il travaillait dans une prison à l'extérieur de Bagdad. Ottawa cherche aussi à obtenir sa libération.

Quant à Fadi Fadel, un travailleur humanitaire de Laval, il a été libéré quelques jours après avoir été enlevé il y a quelques semaines; depuis, il est rentré au Québec.

Faites-lui plaisir
pour la fête des mères

50%
DE RABAIS
SOLDE
SURPLUS
D'INVENTAIRE

Sur tous les bijoux en or, à diamants,
à perles et à pierres précieuses.

SOLDES IMPORTANTS
dans tous les départements.

Le plus grand choix de montres à
Québec, PLUS DE 50 MARQUES.

Changement de pile à vie.

WEBSTER
BIJOUTERIE

Succursales

Place de la Cité
656-6657

Galeries de la Capitale
627-8278

Galeries Charlesbourg
622-1075

Carrefour Charlesbourg
626-2141

Place l'Ornière
843-1710

Place Quatre-Bourgeois
659-1555

Galeries Chagnon
635-3756

Carrefour Beauport
661-5782

Nos plus
BAS PRIX
de l'année!

Principales caractéristiques:

- Moteur ECOTEC de 140 HP
- Boîte manuelle Getrag à 5 vitesses
- Radio CD
- Toit ouvrant GRATUIT avec
- Garantie de 5 ans ou 100 000 km* sans franchise sur le groupe motopropulseur

MARLIN

CHEVROLET-OLDSMOBILE inc.

CAVALIER 2004 de CHEVROLET

Aucun comptant nécessaire

CAVALIER VL 4 portes
Seulement **10 998\$***

Taxes et transport en sus
Rabais GM inclus.



4 portes



2 portes
189\$
/mois*

Comptant	Mensualité**
0\$	241\$
2435\$	189\$

** Location 48 mois ou 80 000 km. Transport inclus. Taxes en sus.

2145, Jean-Talon Sud, Sainte-Foy (Québec) 688-1212

PROJET DE PORT MÉTHANIER

Les citoyens de Beaumont chauffent leur conseil municipal

MARC SAINT-PIERRE
MSPierre@lesoleil.com

C'est dans la solidarité que les Beaumontois doivent se faire une tête sur le projet de port méthanier de Gaz Métropolitain et un premier pas dans cette direction passe par la création d'un groupe de travail représentatif auquel se joindraient des experts de diverses provenances.

C'est l'avis exprimé par le maire de Beaumont, Réal Lapière, à l'occasion d'une période de questions marathon, à une séance publique en surchauffe du conseil municipal réunissant des centaines de citoyens, hier soir.

La proposition du groupe de travail avait été préalablement formulée par un résident, Jean-Claude Tardif, qui s'est demandé tout haut si la meilleure façon d'aborder le problème était entre autres de sombrer dans la campagne de peur. « Pour se sortir de l'embrouillamini, il y a lieu de former un comité aviseur de dix membres qui aura le mandat d'informer, de mener une consultation auprès des gens de Beaumont et de faire rapport au conseil municipal », a proposé M. Tardif, suggérant non seulement la participation des Beaumontois mais aussi des milieux de la santé et économiques de Bellechasse, et y compris un représentant des résidents de la rue de Vitre, ceux-là même qui sont aux premières loges du projet de complexe méthanier.

La proposition a été plutôt bien reçue par le maire Lapière et ses conseillers municipaux qui jusque-là en avaient eu plein les bras des interventions des opposants.

Le groupe de travail, le maire Lapière le perçoit déjà comme global et représentatif de toute la population de Beaumont de façon à ce que tout le monde ait droit au chapitre. S'y joindraient des experts en environnement, et pourquoi pas, entre autres, du Giram et du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches.

« Ce comité nous permettrait de travailler ensemble dans un scénario collectif de recherche d'une solution. Il faut faire en sorte de considérer le projet d'une façon objective. Nous sommes plutôt mal partis. Nous sommes divisés », a noté le maire Lapière, se questionnant sur l'effet réel d'un référendum qui illustrerait la division de la population.

Des interventions des opposants, de



LE SOLEIL STEVE DESCHÊNES

ceux qui sont favorables au projet également, il est ressorti qu'il faudra compter quelque temps pour fonder les Beaumontois dans le même creuset. Des Beaumontois qui non seulement ont rempli la salle du conseil mais qui ont aussi fait le pied de grue à l'extérieur de la salle jusqu'à ce que le maire sorte un moment leur adresser la parole.

Des pétitions contre le projet comportant 650 noms, de Beaumont d'abord, puis de 225 noms, de Lévisiens celle-là, contre le projet ont été remises au maire. On lui a également demandé d'adopter une résolution annulant la résolution du mois dernier prévoyant un référendum sur le projet pour en adopter une autre le refusant tout de suite carrément. « Si cette résolution nous est refusée, nous allons demander la dissolution du conseil », a notamment menacé le citoyen Yves Saint-Laurent.

Du propos de Gaétan Paradis, résident de la rue de Vitre, il s'est déga-

aussi que Gaz Métropolitain a des progrès à faire pour se gagner quelque crédibilité auprès des opposants. « L'information diffusée par les représentants de Gaz Métro est démagogique et se veut rassurante tout en évitant soigneusement de mentionner qu'il s'agit d'un produit dangereux de par ses caractéristiques fondamentales », a affirmé M. Paradis.

Mais pour le maire Lapière, il faut avant toutes choses s'informer tous azimuts. « Ce que je souhaite, c'est qu'il n'y ait plus de systématiquement contre et de systématiquement pour, mais plutôt des systématiquement qui veulent savoir », a-t-il indiqué.

Et si au bout de la démarche, un référendum devait rejeter le projet, il est clair dans son esprit que le conseil municipal serait solidaire de la population.

« Gaz Métro aura à vivre avec le verdict de la population. Et si elle décide de passer outre, elle devra en assumer l'odieux », a-t-il martelé.

Des centaines de citoyens ont assiégé le conseil municipal de Beaumont hier soir.

Mise sur pied d'un large comité aviseur de 10 membres

DÉFUSIONS

L'ACQ refuse toujours de se mouiller

ÉRIC MOREAULT
EMoreault@lesoleil.com

Malgré les tentatives répétées des membres de l'administration L'Allier, les élus de l'Action civique de Québec (ACQ) ont — encore une fois — refusé de se mouiller, dans un sens ou dans l'autre, dans le débat sur le « démantèlement » de Québec.

Jacques Langlois n'en démord pas. « C'est un processus qui relève du gouvernement. On ne répond pas au maire, mais au gouvernement. » Et on veut laisser le citoyen s'exprimer.

Devant ce refus de participer au débat, Jean-Paul L'Allier a accusé le chef de l'opposition de manquer de courage politique. « Peter Trent (l'ex-maire de Westmount) a des couilles et il est capable de se tenir. Pourquoi on ne voit pas ça ici ? »

Normand Chatigny, en tant que conseiller de la banlieue au pouvoir, a pour sa part interpellé Paul Shoiry, en prenant l'engagement, si jamais Cap-Rouge quitte la grande ville, de ne pas se présenter comme « maire remembré ». Il a invité son adversaire à en faire autant.

M. Shoiry s'est défilé, notant que « ses adversaires du Renouveau municipal de Québec sont anxieux de faire le débat. Mais le débat, ce n'est pas tout de suite », a-t-il répondu.

Ce genre de réponses a eu l'heur d'agacer Ann Bourget, du RMQ, qui a rappelé que les élus de ce conseil municipal, au lendemain de l'élection de novembre 2001, avaient pris l'engagement de construire la ville nouvelle. « Utilisons nos outils pour construire plutôt que de perpétuer les éternelles chicanes de l'ex) Communauté urbaine de Québec. »

UN REGISTRE « DOUTEUX », SELON LANGLOIS

Il faut dire qu'une bonne partie de l'intervention de Jacques Langlois, hier soir, était consacrée au projet de registre qu'il considère comme « douteux ». Le chef de l'opposition chicanait surtout sur le fait que la reproduction de la question référendaire, à l'intérieur même du registre, était « ambiguë » car elle pouvait amener un citoyen à penser « qu'il répond à la question référendaire ».

La conseillère Odile Roy (RMQ) n'a pas manqué de souligner que les membres de l'ACQ « sont prêts à débattre de cahier et de casquettes (M. Shoiry porte avec fierté sa casquette *La maudite banlieue*), mais pas de l'avenir de la ville ».

À ce propos, le maire de Québec s'est permis de citer Nazaire Levasseur, qui parlait de l'annexion à Québec de Sainte-Foy, de Lorette, de Charlesbourg et jusqu'à Beauport. « C'est ainsi que les grandes villes se forment et se commandent. »

« Que cette annexion se fasse sans difficultés engendrées par l'envie, la jalousie, certaines ambitions et surtout l'ignorance, etc., ça va de soi, c'est entendu. On ne réalise des progrès qu'avec des difficultés, des embarras, des heurts. Il est bien difficile de concilier toutes les opinions ; en fait d'opinions, il y a les presbytes et les myopes. Que de cas de myopies chez les hommes. »

M. Levasseur a écrit ce passage en... 1926 ! On peut effectivement se demander ce qu'il penserait de la situation actuelle...

ERRATUM

Dans notre circulaire du mois de mai, dans l'encart des appareils électroménagers, sur la 3^e page au haut, concernant le micro-ondes gratuit, on aurait dû lire : « À l'achat de ce réfrigérateur, cette cuisinière et ce lave-vaisselle Whirlpool Gold » au lieu de « ce réfrigérateur, cette cuisinière ou ce lave-vaisselle ».

Nous nous excusons des inconvénients que cela aurait pu vous causer.



PROBLÈMES DE COUVERTURE?

REDONNEZ UNE AUTRE VIE À VOTRE COUVERTURE



« LA SEULE MEMBRANE LIQUIDE » (disponible sur le marché) (membrane polymérisée, élastomère, Topseal)

Facile à appliquer
LES ENDUITS NORD SUD
Renseignements: 625-6869
1 800 769-5172
www.topseal.ca

Birks vous invite à découvrir la beauté des perles de Tahiti... et vous pourriez gagner!

PERLES TAHITI



Les perles de Tahiti sont parmi les plus exotiques, les plus sensuelles et les plus précieuses de toutes les perles. Nous vous invitons à venir découvrir notre exceptionnelle collection de ces véritables trésors de la nature.

Vous n'avez qu'à remplir un coupon de participation à l'un de nos magasins pour courir la chance de gagner un magnifique rang de 45,7 cm de perles de Tahiti semi-baroques (de 9 à 10 mm) avec fermoir en or blanc 18 carats serti de diamants. Une valeur de 4 000 \$.

DE PLUS, dans chacun de nos 38 magasins, on fera tirer un collier en or blanc 18 carats avec pendentif orné de diamants et d'une perle de Tahiti. Une valeur de 575 \$.

Le concours prend fin le 9 mai 2004.

BIRKS

CÉLÈBRE SES 125 ANS



Le luxe est à votre portée avec le Programme Club Birks. www.birks.com www.perlesdetahiti.net

PLACE STE-FOY 653-4035 1 800 682 2622

À maman
offrez un cadeau pour la femme

Quelques suggestions

- **Facial régulier** 65\$
DURÉE 1h
- **IZBA spécial :** 90\$
Bain tourbillon, massage banya, pause santé
DURÉE 1h30
- **L'irrésistible :** 160\$
bain tourbillon, massage banya, manucure, pédicure, pause santé
DURÉE 3h

IZBA SPA

36, René-Lévesque Est, Québec
[418] 522-4922

Ouvert 7 jours / 5 soirs
www.izbaspaspa.qc.ca

Certificat-cadeau 20\$

Présentez cette annonce avant le 10 mai 2004 et obtenez 10% de rabais sur les certificats-cadeaux.

INSPIRATION ET PASSION!

285\$*/mois

0\$ de dépôt de sécurité



Jeep Liberty 2004



Chrysler Sebring 2004



Chrysler PT Cruiser 2004



Chrysler Crossfire 2004



Dodge Ram 1500 2004

NOUVEAU!

LÉVIS
CHRYSLER DODGE JEEP

Des gens de passion!

164 rte du Président-Kennedy, Lévis

(418) 838-6969

*Location 36 mois, 10000\$ Jeep Liberty 2004, avec compteur initial de 1 025 \$, sans échange équivalent. Dépôt de location de 10 \$ pour un temps limité et peut changer sans préavis. Location 20 000 \$/an, taxes en sus. Finance à titre indicatif. Details voir place.

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

LARKIN KERWIN,
1924-2004

Décès soudain du premier recteur laïc de Laval

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

Les proches du Dr John Larkin Kerwin, qui fut le premier recteur laïc de l'Université Laval, ont confirmé le décès de cet éminent chercheur, à l'âge de 79 ans, samedi dernier.

Originaire de Québec où il a fait ses études secondaires au St. Patrick High School, M. Kerwin avait épousé Maria Guadalupe Turcot, en 1950. Le couple a eu huit enfants.

M. Kerwin a reçu le titre de Grand Québécois de la Chambre de commerce régionale, en 1995. On avait profité de son intronisation pour rappeler que le docteur Larkin s'est fait remarquer dès le début de ses études supérieures.

Cette soif de savoir lui a permis de devenir ingénieur physique à l'Université St. Francis du Nouveau-Brunswick, puis de mener des études supérieures à Toronto et au Massachusetts Institute of Technology à Boston.

M. Kerwin est devenu recteur de l'Université Laval en 1972 et jusqu'en 1977. Il succédait alors à M^{re} Louis-Albert Vachon. Il avait enseigné à Laval de 1946 à 1989 de façon continue.

«M. Larkin Kerwin était un homme de changement, un visionnaire et un grand universitaire», de témoigner hier Michel Pigeon, le recteur actuel de l'Université.

M. Kerwin a été président de l'Agence spatiale canadienne à la demande de Brian Mulroney, pour un mandat de trois ans, en 1989, alors qu'il réorientait sa carrière. Il a reçu de nombreux honneurs. Notamment 15 doctorats *honoris causa* et quatre *fellows*. Il a aussi été fait membre de l'Ordre du Canada, Officier national du Québec, de la Légion d'honneur en France et de la Croix du Saint-Sépulchre, à Rome.

Le lieu et l'heure de ses funérailles prévues pour le 15 mai n'ont pas encore été confirmés par la famille.



Larkin Kerwin

LES ÉLUS MUNICIPAUX SONT INDIGNÉS

Québec a abandonné le Mont-Ste-Anne mais il investit à Mont-Tremblant

MICHEL CORBEIL ET
ÉRIC MOREAULT

MCorbeil@lesoleil.com
EMoreault@lesoleil.com

■ Les élus qui dirigent la Ville de Québec sont estomaqués. Le gouvernement libéral se prépare à accorder des millions de dollars à une multinationale pour investir à Mont-Tremblant alors que Jean Charest avait lui-même fait avorter un projet au Mont-Sainte-Anne en plaçant que cela ne cadrait pas avec les interventions que doit effectuer l'État.

C'est une nouvelle parue en fin de semaine dans *La Presse* qui a suscité les réactions. Québec et Ottawa accorderaient 75 millions\$ à Intrawest pour construire des appartements de luxe destinés aux skieurs du Mont-Tremblant, dans les Laurentides, au nord de Montréal. L'argent proviendrait du Fonds des infrastructures, financé par les deux paliers de gouvernement.

«Je trouve ça carrément scandaleux», s'est exclamé Jean-Paul L'Allier hier soir, au conseil municipal. Il faut faire front commun (à tous les paliers de gouvernement) pour défendre la région. J'ai demandé une réunion avec le caucus libéral régional. Pas dans un esprit d'affrontement, mais ça fera.

Le maire de Québec s'inquiète d'autant plus du manque d'investissement dans la capitale «que la réingénierie va nous frapper de plein fouet».

Jacques Jobin, vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec, s'est inquiété «que ce dossier siphonne un peu l'argent du Fonds des infrastructures. Nous avons toujours compris que la priorité devait aller aux infrastructures, entre autres, municipales. Qu'on en donne à une entreprise privée qui a pas mal d'argent, j'ai de sérieuses réserves». C'est plus précisément ce qu'il est advenu du dossier du Mont-



380 millions\$ devaient être injectés au Mont-Sainte-Anne.

Sainte-Anne qui a soulevé la colère des édiles. Selon le plan initial, à long terme, 380 millions\$ devaient être injectés, dont une mise de fonds provenant de la Société générale de financement d'une quinzaine de millions de dollars.

En septembre 2003, le premier ministre avait déclaré que «le secteur récréotouristique est déjà un secteur à très haut risque». L'État ne devait pas se commettre dans ce genre d'aventure, avait tranché M. Charest.

Le geste que s'approprient à effectuer Québec et Ottawa «pose la question de

l'équité par rapport aux décisions prises pour le Mont-Sainte-Anne, dans la région», a repris Jacques Jobin. Il n'a pas hésité à parler de «contradiction flagrante (du gouvernement). On nous avait juré que c'était fini, ce genre d'investissement».

«Il y a une certaine compétition entre les deux centres de ski, a-t-il enchaîné. Que le gouvernement intervienne de cette façon, après avoir refusé sans appel le dossier du Mont-Sainte-Anne, je ne trouve pas cela équitable envers la région de Québec, surtout pour un pro-

jet privé qui n'en a pas besoin.»

L'attaché de presse du ministre Michel Audet (Développement économique et régional) a confirmé que des tractations ont cours avec Intrawest. «Mais le montant n'est pas exact», a précisé Michel Rochette. Il a affirmé que les deux dossiers sont bien différents. «À Mont-Tremblant, il y a un promoteur qui avance plus de 90% des fonds. Pour Sainte-Anne, c'était essentiellement de l'argent public. S'il y avait un projet, un promoteur et de l'argent privé, nous serions là pour supporter l'idée».

**«Je trouve ça carrément
scandaleux», a déclaré
le maire L'Allier**

L'explication n'a pas convaincu Jacques Jobin. Au contraire. La contribution de la SGF aurait été de moins de 20 millions\$, «en capital-actions, pas en subventions. On sait que le privé était présent (notamment l'homme d'affaires Charles Sirois et un autre groupe de Québec). Il y avait des investisseurs américains intéressés» pour quelque 40 millions\$.

M. Jobin a dit sans conviction qu'il écrira au gouvernement pour avoir des précisions. Probablement à Jean Charest «puisque on me dit que c'est à son bureau que cela (l'aide à Intrawest) s'est réglé. Mais (pour ce qui est d'adresser une missive au chef libéral), le problème, c'est que le projet du Mont-Sainte-Anne est mort, pour l'instant».

Le conseiller de l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles en a profité pour faire valoir que la région de Québec «ne sent pas que ses projets sont pris en considération par le gouvernement».

«On nous a coupé les 2 millions\$ du Fonds de développement touristique. Les 16,5 millions\$ pour la mise aux normes de l'ancien Centre des congrès, on nous dit que ça s'en vient, ça s'en vient, mais ça n'en finit plus d'accoucher. On semble avoir oublié qu'à Québec, la deuxième industrie en importance, c'est le tourisme.»

Campagne de 20 millions\$ pour attirer les touristes au Québec

■ Tourisme Québec espère attirer 28 millions de visiteurs dans la province en 2004 et renouer avec le succès connu en 2002. Une campagne publicitaire estivale de 20 millions\$ fera la promotion des attraits touristiques du Québec. Tourisme Québec y injecte 5,2 millions\$, soit 100 000\$ de plus que l'an passé. La ministre déléguée au Tourisme, Nathalie Normandeau, prévoit que le Québec connaîtra une bonne saison touristique, après une année 2003 décevante. M^{me} Normandeau indique que la possibilité de voyager en automobile et de profiter d'un taux de change favorable sont des facteurs incitatifs pour les Américains. Seul le prix élevé de l'essence représente actuellement un élément négatif en vue de la saison touristique. Les familles et les professionnels à revenus élevés sont ciblés par Tourisme Québec, qui concentrera ses efforts de promotion sur les marchés américains, ontariens et outre-mer. Le Réseau des associations touristiques régionales déploiera pour sa part des publicités visant le marché intérieur. (PC)

Déficit à ExpoCité

■ ExpoCité boucle son année financière 2003 avec un déficit de 1,5 million\$, en hausse de 200 000\$ sur l'année 2002. C'est encore une fois la difficulté à rentabiliser le Colisée qui est à la source du trou dans le budget de l'organisme. C'est la Ville de Québec qui a épongé le déficit. É.M.

Moratoire sur l'agrandissement des commerces rue Cartier

■ Le conseil municipal a adopté un moratoire de 150 jours sur l'agrandissement des commerces dans le secteur de la rue Cartier et du boulevard René-Lévesque, le temps que le dossier chemine. C'est que le conseil de quartier de Montcalm s'oppose à l'agrandissement de la pharmacie Jean-Coutu, qui passerait de 744 à 930 mètres carrés alors que la limite dans le secteur est déjà de 300 mètres carrés. Le conseil de quartier tiendra une assemblée publique de consultation sur la question. É.M.

M^{re} Eugène Tremblay nommé évêque d'Amos

JEAN-FRANÇOIS NÉRON
JFNeron@lesoleil

M^{re} Eugène Tremblay, évêque auxiliaire au diocèse de Québec depuis 1995, a été nommé évêque d'Amos par Jean-Paul II. Le prélat espère que ses actions refléteront l'esprit d'une église qui propose des valeurs plutôt que les imposer.

De son propre aveu, M^{re} Tremblay préfère occuper le poste d'évêque aujourd'hui qu'il y a 30 ou 40 ans. C'est peut-être le propre de cet homme, qui mise sur la participation des croyants et la discussion pour faire vivre l'Église.

«J'aime l'Église telle qu'elle est aujourd'hui avec la maturité qu'elle possède. Elle est passée de l'enfance où les valeurs étaient encadrées, elle a traversé l'adolescence où ses valeurs ont été remises en question et se dirige maintenant vers l'âge adulte. On propose les valeurs, on ne les impose pas», insiste-t-il. Cette pensée concorde avec la première tâche qu'il se donne en arrivant à Amos, en Abi-

tibi, de rencontrer les leaders de son diocèse qui compte 96 000 âmes réparties dans 59 paroisses.

D'autre part, M^{re} Tremblay demeure conscient d'entrer en fonction à une époque où l'Église connaît une importante baisse de fréquentation, une pénurie de prêtres et que des décisions déchirantes comme la fermeture de lieux de culte, faute de croyants et de budget, pourraient s'imposer.

M^{re} Tremblay est né en 1936 à Saint-Hilarion dans Charlevoix. Il a étudié au Grand Séminaire de Québec et a été ordonné prêtre le 24 juin 1962. Il est coprésident des travaux sur la question de l'Église et des abus sexuels pour la Conférence des évêques catholiques du Canada. Ce comité doit proposer des pistes aux évêques pour que les jeunes puissent compter sur des lieux sécuritaires et des responsables fiables, laïques et prêtres, à travers les activités de l'Église. Le rapport devrait être présenté cet automne à la Conférence des évêques, et plus tard au grand public.

DEMAIN DANS LE SOLEIL

Dans le cahier Arts et vie

Les défis du Festival d'été



Après avoir connu son apogée en 2000, le Festival d'été est tombé en panne de vitesse. Un constat s'imposait : le cœur du public avait cessé de battre à une programmation sans lustre. À la suite de consultations populaires, l'organisation se dit maintenant prête à livrer l'événement désiré. LE SOLEIL expose les défis d'un festival en voie de se redéfinir. À lire sous la plume de Kathleen Lavoie.

RECOURS COLLECTIF L'initiateur accusé de méfait contre Douanes Canada

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

Chrystian Gravel, ce Beaufortois qui avait initié des procédures en recours collectif contre l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) dans l'affaire des ordinateurs volés à Laval le 4 septembre 2003, a été formellement accusé de méfait, hier matin, au palais de justice de Québec. Comme 120 000 autres contribuables, Chrystian Gravel a reçu au début d'octobre 2003 une lettre de l'ADRC lui signalant qu'un des ordinateurs volés aux bureaux lavallois de l'Agence contenait des renseignements personnels à son sujet (adresse, numéro d'assurance sociale et renseignements relatifs à son emploi).

Sous l'égide de l'Union des consommateurs, M. Gravel a demandé à la Cour supérieure d'autoriser un recours collectif au nom de toutes les personnes dont les renseignements personnels sont tombés entre les mains des voleurs. S'il était autorisé, le recours pourrait s'élever à quelque 180 millions \$.

En novembre, M. Gravel a déposé une plainte à la police de Québec à l'effet qu'un individu aurait fait une demande de carte de crédit dans une institution bancaire à partir de ses données personnelles. Or, voilà, l'enquête policière aurait plutôt révélé que c'est M. Gravel lui-même qui aurait entrepris ces démarches... M. Gravel avait même contacté le *Journal de Québec* pour raconter sa « mésaventure ». « Qui s'est permis d'utiliser l'identité de M. Gravel? », demandait-on dans un article publié le 24 novembre. « Ils me disent que ce sera très difficile de retracer la provenance », disait M. Gravel, inquiet.

Chrystian Gravel a été accusé d'avoir, « entre le 14 novembre 2003 et le 2 février 2004, amené, avec l'intention de tromper, l'agent Gaétan Simard et d'autres agents de la paix de la Sûreté municipale de Québec, à commencer ou à continuer une enquête en rapportant qu'une infraction, soit une supposition intentionnelle de personne, avait été commise alors qu'elle ne l'avait pas été ».

Hier, le porte-parole de l'Union des consommateurs, Charles Tanguay, a indiqué que la mise en accusation de M. Gravel n'avait aucune conséquence sur les procédures en recours collectif. « La requérante, c'est l'Union. M. Gravel, on le présume innocent tant qu'il n'a pas été reconnu coupable. Pour le reste, il s'agit d'une accusation criminelle qui n'a pas de lien avec le recours. S'il est reconnu coupable, on avisera. On va mener le recours avec ou sans lui », a indiqué M. Tanguay. L'Union est en attente d'une date pour l'audition de la demande en autorisation d'exercer le recours.

Grand-père coupable de contacts sexuels sur sa petite-fille

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

Un homme de 68 ans de Québec a été reconnu coupable hier de deux chefs d'attouchements sexuels sur sa petite-fille adoptive. Les gestes reprochés à l'accusé ont été commis chez lui en janvier 97 et au printemps 98. À deux reprises, le sexagénaire a caressé les fesses de sa petite-fille adoptive alors qu'il se trouvait seul avec elle.

La victime, qui avait neuf et dix ans au moment des événements, a tout raconté à sa mère et à son père adoptif peu de temps après que les premiers gestes eurent été commis. Ce dernier n'a jamais cru la version de la jeune fille.

Selon la Couronne, la plainte n'a été portée qu'en mars 2003 parce que « la victime se sentait incapable d'en parler avant ». La police a été alertée après que la jeune fille eut parlé des agressions à une intervenante de l'école.

Avant de rendre son jugement, le juge Laurent Dubé a indiqué que rien ne lui laissait croire que la jeune fille avait inventé cette histoire. « La preuve démontre qu'elle nourrissait de l'affection pour lui. Je ne crois pas qu'elle voulait du mal à son grand-père », a souligné le magistrat. Selon le juge Dubé, la victime a livré un témoignage clair, pondéré et « hautement crédible ». « Tous les parents qui ont témoigné étaient aussi crédibles et dignes de foi, et ils ont dit ne pas avoir vu les gestes. Mais une agression sexuelle, ce n'est jamais commis devant un auditoire. Ça se fait en catimini », a ajouté le magistrat avant de déclarer l'accusé coupable sur les deux chefs. Le dossier reviendra devant le tribunal le 14 juin.

KANESATAKE

Les dissidents accueillent les policiers mohawks à coups de pierres

JUDITH LACHAPELLE
La Presse

Après des semaines à s'observer de loin, policiers mohawks et opposants du grand chef James Gabriel se sont finalement affrontés hier. Un affrontement silencieux ponctué de regards noirs en matinée au palais de justice de Saint-Jérôme, jusqu'à un violent face-à-face en fin d'après-midi, quand les policiers ont fui les abords de Kanesatake sous les huées et les jets de pierres des manifestants.

Trois policiers ont été légèrement blessés dans l'altercation et ont été transportés en ambulance. Dans cet hôtel de la Rive-Nord où les policiers mohawks ont établi leur QG temporaire, le chef de police Ed Thompson a examiné attentivement les véhicules endommagés avant de convoquer ses hommes en réunion d'urgence. Les patrouilles devaient reprendre en soirée près de Kanesatake.

La présence des opposants au grand chef et à son chef de police est visible depuis quelques semaines aux limites du territoire mohawk. Hier matin, par contre, ils étaient plus nombreux à s'être rassemblés sur les routes parce qu'ils craignaient que les policiers n'en profitent pour entrer et s'installer sur le territoire, pendant qu'une quinzaine de leurs compatriotes de-



Un Mohawk masqué faisant le guet devant le poste de police lors des événements de la mi-janvier.

vaient se présenter en cour à Saint-Jérôme. C'est d'ailleurs pour cette raison, a justifié l'avocat Jeff Boro, que certaines personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrestation ne se sont pas présentées en cour hier.

Vingt-quatre personnes étaient recherchées relativement à la participation à une émeute et séquestration lors des événements survenus à la mi-janvier au poste de police de Kanesatake et devaient comparaître hier matin au palais de justice de Saint-Jérôme; 16 d'entre elles se sont présentées et ont plaidé non coupable. Toutes reviendront en

cour jeudi matin. Les avocats des prévenus ont déjà annoncé qu'ils allaient contester les conditions de remise en liberté des 14 personnes qui font l'objet d'un mandat d'arrestation dans cette affaire. Celles-ci ont dû s'engager à se tenir loin de Kanesatake d'ici au procès. « J'ignore quelle est la compétence de la cour, celle des Blancs comme on dit, de décider du droit d'évincer un Indien de son territoire », a déclaré M. Boro, qui entend contester la constitutionnalité de la mesure.

Mais pour les Mohawks concernés, les dés seraient déjà pipés. « Nous

n'aurons pas un procès équitable », a dénoncé Deborah Etienne, qui habite temporairement à Akwasasne en attendant de pouvoir rentrer chez elle. « C'est une violation de nos droits de la Constitution. Aucune autorité extérieure, aucun gouvernement ou cour de justice, ne peut décider que je ne peux mettre le pied sur le territoire de ma communauté. »

L'ancien grand chef Jerry Pelletier était également présent sur les lieux, offrant son aide et ses conseils à ses compatriotes. Il a vertement critiqué les hommes du chef de police Thompson. « Le problème avec les soi-disant autochtones qui sont là est que nous ne savons pas qui ils sont. Ils refusent de donner leurs noms. C'est pourquoi la communauté est autant effrayée par ces individus armés qui veulent s'installer chez nous », a dit M. Pelletier.

Jerry Pelletier a dit travailler de près avec le médiateur de l'Assemblée des Premières Nations pour dénouer la crise. Une médiation qui n'est cependant pas reconnue par les policiers mohawks. « L'APN est un organisme politique qui s'occupe de problèmes politiques, a pointé le porte-parole des policiers mohawks, Michael Stalk. Pour nous, ce sont deux choses différentes. » Le grand chef James Gabriel a préféré réserver ses commentaires pour aujourd'hui.

La vie change. Optez pour un prêt hypothécaire souple.



Obtenez un taux variable aussi bas que le taux préférentiel TD¹

3,75%

Taux préférentiel TD en vigueur au 27 avril 2004.

Possibilité de bloquer son prêt à un taux fixe concurrentiel

Choix du terme

Options de remboursement souples



Appelez-nous dès aujourd'hui au 1 800 604-5777, ou consultez notre site Web à l'adresse www.tdcanadatrust.com/francais.

Le Prêt hypothécaire à options souples : Choisissez des options qui répondent à vos besoins

Il se peut que vos priorités changent avec le temps. Voilà pourquoi TD Canada Trust offre le Prêt hypothécaire à options souples². Vous pouvez ainsi profiter de toute la souplesse voulue en matière d'options hypothécaires et obtenir les économies que vous recherchez.

Choisissez le taux d'intérêt et la durée qui vous conviennent : un taux variable aussi bas que le taux préférentiel TD ou un taux fixe concurrentiel pendant une période pouvant aller de un an à cinq ans. Vous pouvez même choisir une combinaison de ces deux options.

En outre, les options de remboursement souples vous permettent de rembourser le montant que vous voulez sur le solde impayé de la tranche à taux variable, à la fréquence que vous voulez, sans pénalité. Vous pouvez également choisir de ne payer que les intérêts, chaque mois.

Nous pouvons vous aider à choisir le prêt hypothécaire qui répond le mieux à vos besoins. Vous n'avez qu'à passer à votre succursale TD Canada Trust ou à nous appeler pour fixer un rendez-vous à votre domicile. Il ne vous reste plus qu'à profiter de la vie.



Canada Trust

Des services bancaires confortables

1. Le taux d'intérêt de la tranche à taux variable peut être aussi bas que le taux préférentiel TD; il fluctuera en fonction de l'évolution du taux préférentiel TD. 2. Le taux préférentiel TD peut changer. Certaines conditions s'appliquent. 3. L'offre n'est valable que pour les immeubles résidentiels, et elle est assujettie aux critères d'octroi de crédit de TD Canada Trust. *Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion.

LE QUÉBEC ET LE CANADA

SOUVERAINETÉ Les jeunes plus convaincants auprès des immigrants, selon Rebello

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

La génération des enfants de la loi 101 est mieux placée que la vieille garde politique qu'incarne, par exemple, le chef du Parti québécois, Bernard Landry, pour convaincre les électeurs issus des communautés culturelles de se rallier à la cause indépendantiste.

C'est ce qu'a indiqué récemment, dans une entrevue à un journal étudiant, François Rebello, candidat du Bloc québécois dans Outremont.

Dans *Quartier libre*, de l'Université de Montréal, M. Rebello a fait valoir qu'il plonge en politique « parce que le mouvement souverainiste a une faiblesse importante en ce qui concerne les communautés culturelles. Les gens de ma génération connaissent bien cette diversité culturelle, ce qui n'est pas le cas d'un politicien tel Bernard Landry qui, lui, n'a pas pu étudier dans un contexte universitaire aussi multiculturel ».

M. Rebello y va d'une anecdote où il rappelle qu'il a revu récemment un ami algérien, qu'il a connu dans le mouvement étudiant. Il lui a demandé de l'aider à contacter les ressortissants de son pays, établis dans Outremont. « Lorsque Bernard Landry était à l'Université de Montréal, il n'avait pas d'amis algériens et n'avait donc pas cette chance. »

Lors d'un entretien téléphonique, le candidat bloquiste a précisé que ses remarques concernaient « la génération de Bernard Landry », pas le chef péquiste. « Ce n'est pas un reproche, a ajouté l'aspirant député fédéral. C'est un constat. »

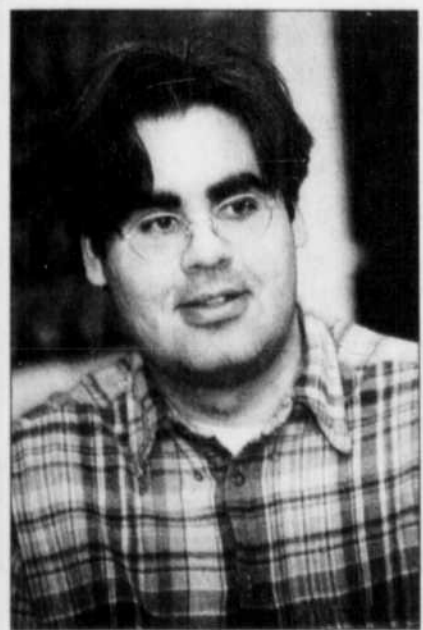
Celui qui est directeur du Groupe pour l'investissement responsable a rappelé son propre parcours. Son père est originaire de l'Inde et son frère est « un Indien de l'Inde. (De nos jours), si un jeune n'est pas issu des communautés culturelles, il a souvent travaillé ou étudié avec quelqu'un qui l'est. C'est une réalité. »

« L'idée, ce n'est pas de les tasser, a enchaîné M. Rebello au sujet de ceux qui l'ont précédé dans le combat souverainiste. Le travail (souverainiste) est à faire dans une circonscription assez orpheline (Outremont n'a jamais voté pour une formation indépendantiste). »

« Ce n'est pas une question de chefferie, a-t-il poursuivi. C'est une question de prendre des responsabilités sur lesquelles on peut avoir le plus d'impact comme jeune. » Non seulement la génération montante est mieux placée pour faire avancer la cause indépendantiste, « c'est même notre mission de le faire », a-t-il dit.

M. Rebello a pris soin que ses propos ne soient pas interprétés comme une critique de Bernard Landry. Il faut dire que l'aspirant bloquiste est aussi un des principaux partisans du député péquiste François Legault, candidat probable à la direction du Parti québécois lorsque M. Landry décidera de partir.

Néanmoins, François Rebello a signalé qu'une des raisons de son appui à M. Legault, c'est « qu'il m'apparaît comme quelqu'un qui est ouvert » aux communautés culturelles et qui en a fait une priorité. « Pour les libéraux de Jean Charest, la cible (en campagne électorale) était de rejoindre les francophones. Nous (les souverainistes), on a du travail à faire avec les communautés culturelles. »



Dans un journal étudiant, François Rebello a fait valoir qu'il plonge en politique « parce que le mouvement souverainiste a une faiblesse importante en ce qui concerne les communautés culturelles. »



Sheila Fraser a comparu devant le Comité des comptes publics hier.

Sheila Fraser inébranlable

La vérificatrice générale réplique à ses détracteurs: « Les faits sont exacts »

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Les libéraux ont tenté hier de minimiser l'importance du scandale des commandites, au Comité des comptes publics, mais ils ont frappé un mur en interrogeant la vérificatrice générale, Sheila Fraser.

Cette dernière, qui comparait à la demande des députés pour répondre aux attaques formulées contre elle depuis plusieurs semaines par plusieurs témoins, a répliqué que « les faits sont exacts » et que le Programme de commandites a été littéralement « vérifié, vérifié et vérifié », selon sa propre expression.

Les élus libéraux, à l'image de Robert Thibault, cherchaient essentiellement à « corriger certaines perceptions dans le public » au sujet de l'affaire, ou encore, comme l'a dit sa collègue Marlene Jennings en visant des députés conservateurs, à reprendre

« des gens qui rapportent des mensonges ». Ce qui s'est dit devant le Comité depuis le début de ses audiences, a dit M^{me} Fraser, « ne nous fait rien changer à notre rapport » dont chaque paragraphe a été paraphé par les responsables dans les ministères et les sociétés d'État concernés.

« Il devrait être clair pour ceux et celles qui ont lu mon rapport qu'il y a eu de sérieux manquements dans chacun des secteurs du Programme de commandites », a-t-elle souligné dans sa déclaration préliminaire.

Si personne n'a « volé » 100 millions de dollars, et que cet argent n'est pas simplement disparu dans le décor, a dit M^{me} Fraser, cette dernière a cependant insisté sur le fait que « des questions troublantes » se posent sur l'ensemble de ce programme de 250 millions \$.

Essentiellement, selon elle, les projets approuvés comme les montants accordés ne répondaient à aucune justification écrite, ce qui rendait impossible par la suite de savoir si le gouvernement en avait eu pour son argent.

M^{me} Fraser a contredit l'un après l'autre à peu près tous ses détracteurs, au fil des questions des députés. Ainsi, l'ancien responsable du Programme, Charles Guité, a bel et bien violé toutes les règles du jeu, à son avis, même si ce dernier prétend exactement le contraire.

M. Guité, de plus, n'a jamais selon elle parlé de documents disparus, lors de la vérification initiale sur Groupaction, en 2002, contrairement à ce qu'il a affirmé devant le Comité. M^{me} Fraser n'a d'ailleurs découvert aucun indice à l'effet que des documents auraient été retirés des dossiers ou déchiquetés.

Au communicateur Gilles-André Gosselin, qui défendait une facturation de 3673 heures de travail durant une seule année de travail en demandant si « il y avait une loi au Canada qui empêche de travailler sept jours par semaine, elle a répondu qu'un tel horaire était « de toute évidence extrêmement inhabituel ». Jamais vu cela dans son ancienne entreprise, a-t-elle dit, et ce même de la part des plus ardents travailleurs.

À André Ouellet qui disait que les vérificateurs n'avaient pas osé repartir les mains vides après avoir passé quatre mois dans sa société, elle répliqua que ce délai va de la première conversation à la dernière correspondance, et ne correspond pas au temps réel des vérificateurs.

Ces derniers ont fouillé seulement cinq dossiers en provenance du ministère des Travaux publics, à Postes Canada, et « deux d'entre eux se sont retrouvés dans le rapport », a dit M^{me} Fraser.

Chez VIA Rail, l'ancien président Marc LeFrançois, auteur des plus virulentes attaques contre la vérificatrice, a lui

aussi essuyé une rebuffade alors que cette dernière a révélé le calendrier des événements qui ont fondé ses accusations contre son rôle dans la série télévisée sur Maurice Richard.

Le bloquiste Odina Desrochers estime que M^{me} Fraser a été « très claire » lors de son témoignage. L'absence de pièces justificatives, a-t-il dit, démontre que « ce fameux Programme-là a une orientation politique ».

« Je commence à être tanné de voir que l'agenda du Comité est devenu un agenda partisan purement électoraliste à cause de l'échéancier électoral », a-t-il dit. « La manœuvre des libéraux est de tuer le temps en attendant que M. Martin déclenche des élections. »

Le greffier du Conseil privé, Alex Himelfarb, a par ailleurs tenté d'expliquer en après-midi le partage mutuel des responsabilités entre les ministères et les sous-ministres.

Ce dernier n'était pas en poste lors du scandale, et n'a pas plus d'explication que M^{me} Fraser sur les raisons qui l'ont provoqué, au grand dam des députés, d'ailleurs. « Je ne peux rien inventer », a-t-il dit en renvoyant tout le monde à l'enquête du juge John Gomery, qui débutera vendredi.

CHAREST À PARIS

Vers une Francophonie plus active sur la scène internationale

PARIS (PC) — La France et le Québec veulent conduire la Francophonie vers un rôle plus actif et influent sur la scène internationale, a révélé le premier ministre, Jean Charest, hier, à l'issue d'un entretien avec le président de la République, Jacques Chirac, au palais de l'Élysée à Paris.

La Francophonie, a dit M. Charest, pourrait ainsi jouer un rôle moteur pour résoudre la crise politique en Haïti. « Nous sommes sur la même longueur d'onde. On conçoit tous les deux la possibilité que la Francophonie puisse aider dans la gouvernance, dans la mise en place d'institutions », a dit M. Charest en point de presse au terme de son tête-à-tête d'une quinzaine de minutes suivi d'un déjeuner officiel avec M. Chirac.

Essentiellement, le premier ministre pense que l'Organisation internationale de la Francophonie, qui regroupe une cinquantaine de chefs d'État et de gouvernement à travers la planète, doit devenir autre chose qu'un club sélect de pays francophones ou francophiles exerçant une influence mineure sur la scène mondiale. « À plus long terme, moi ce que je vois, c'est l'évolution de la Francophonie qui va davantage déborder vers les questions politiques », a-t-il expliqué.

PAS DE SANCTIONS

Il ne s'agit pas pour autant de donner à la Francophonie un pouvoir d'imposer des sanctions et des pressions, a nuancé M. Charest. « Ce n'est pas coercitif. C'est plutôt l'idée de venir en aide à des peuples qui en ont vraiment besoin », a-t-il dit.

Ce n'est donc pas demain la veille que la Francophonie sanctionnera les pays qui, entre autres, violent les droits de la personne. « Il faut y aller graduellement, a insisté M. Charest, qui souhaite tout de même que le dossier soit discuté au prochain Sommet de la Francophonie à l'automne, à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso.

« Je m'attends à ce que la question soit abordée, a-t-il dit, estimant toutefois qu'il ne faut pas brusquer les choses.

« On prend ça un pas à la fois, a laissé tomber le premier ministre. Il faut respecter la capacité des États à changer des institutions. Il faut éviter d'imposer aux autres États nos façons de faire en présumant qu'elles sont identiques aux autres. »

Quoi qu'il en soit, le respect des droits de l'homme de même que la mission de la Francophonie figuraient à l'agenda de M. Charest lors de sa rencontre en toute fin d'après-midi avec le secrétaire général, le Sénégalais Abdou Diouf, au quartier général de l'organisation à Paris.

Si M. Diouf n'a pas commenté l'issue de la rencontre, un membre de son entourage a souligné que le rôle accru de la Francophonie, souhaité par M. Charest, demeurait « au niveau des intentions ».

Le PM déplore le manque d'immigrants français au Québec

PARIS (PC) — Il n'y a pas suffisamment d'immigrants français au Québec, a déploré hier à Paris le premier ministre, Jean Charest, qui s'est engagé du même coup à assouplir « la bureaucratie » qui leur fait souvent barrage.

« Là où on a un travail à faire chez nous, c'est dans la reconnaissance des compétences. Il faut s'assurer que l'on aplanisse des difficultés bureaucratiques », a dit M. Charest, lors d'un point de presse à l'issue de sa rencontre avec le président français, Jacques Chirac, au palais de l'Élysée.

L'an dernier, le Québec a accepté les candidatures de 38 000 immigrants dont 6000 français, un nombre record attribuable à une campagne de recrutement d'une envergure sans précédent dans la « mère patrie ».

En effet, avant 2003, de 3000 à 4000 immigrants français en moyenne débarquaient annuellement au Québec.

Une cour assidue a permis de presque doubler le nombre d'arrivants français mais ce n'est pas encore suffisant, a dit le premier ministre. « On veut augmenter (l'immigration française). Et cela va dans le sens de nos besoins démographiques, a-t-il expliqué. On a des besoins importants. Si on veut, sur le plan démographique, permettre au Québec de grandir, de croître, il faut que nous puissions agir sur l'immigration. »

Séances d'information, conférences, cartes postales aux images d'Épinal, la Délégation du Québec n'a pas lésiné les efforts ces dernières années pour convaincre « les cousins » français de traverser l'Atlantique et vivre une nouvelle vie dans « la Belle Province », comme le veut l'expression folklorique encore en vigueur en Europe.

Jean Charest s'est engagé hier
à assouplir « la bureaucratie »
qui leur fait souvent barrage

La démarche n'a pas été vaine certes, mais encore et toujours, de nombreux Français repartent chez eux, année après année, déçus de ne pas trouver du travail.

Des infirmières, des ingénieurs, des médecins, du personnel qualifié dont le Québec a grandement besoin, se butent, apparemment, à l'intransigeance des ordres professionnels qui leur exigent des examens pour pouvoir exercer leur profession.

Il ne faut pas passer outre « le devoir » des ordres professionnels de « confirmer les compétences », a souligné M. Charest. Mais ce dernier soutient néanmoins qu'il est possible « d'aplanir les difficultés » et de « créer des conditions favorables à l'immigration. »

La ministre responsable de l'Immigration, Michelle Courchesne, présentera sous peu de nouveaux objectifs d'immigration, qui traduiront les nouvelles orientations du gouvernement, a expliqué le premier ministre.

Mais cela se fera à « l'intérieur des quotas actuels », a-t-il précisé, soit autour d'une quarantaine de milliers de candidatures provenant de partout à travers le monde.



L'événement

**C'est
le temps
de changer!**



DODGE
SXTREME
2004

- ## PLUS

- Télédéverrouillage • Vitres électriques, portes électriques • Échappement double
- Becquet arrière • Roues d'aluminium
- Feux arrière Euro

Louez à

243\$[†] par mois.
Location de 60 mois.

0\$ COMPTANT INITIAL
DÉPÔT DE SÉCURITÉ

QUANTITÉ LIMITÉE

DODGE
SX 2.0
2004

- Moteur 16 soupapes, de 132 chevaux
- Transmission manuelle à 5 vitesses
- Lecteur de CD avec 6 haut-parleurs
- Phares antibrouillards
- Et plus!

Louez à

199\$ par mois.
Location de 60 mois.

0\$ COMPTANT INITIAL
DEPÔT DE SÉCURITÉ

DODGE SRT-4 2004

- Moteur turbo 4-1 2.4 L à DACT, de 230 chevaux
- Transmission manuelle à 5 vitesses
- Becquet arrière
- Roues de 17 po en aluminium
- Suspension haute performance
- Différentiel autobloquant

MAINTENANT DISPONIBLE

PLEIN D'ESSENCE GRATUIT* À L'ACHAT OU À LA LOCATION DE TOUS NOS VÉHICULES NEUFS 2004

VISITEZ VOS CONCESSIONNAIRES CHRYSLER • JEEP[®] • DODGE
dodge.ca

FINANCEMENT OFFERT PAR

SERVICES FINANCIERS
CHRYSLER CANADA

DIPLÔMÉS

Roberts

† Tarifs mensuels pour 60 mois déduits pour la Dodge SX 2.0 2004 avec l'ensemble 21D, l'ensemble 21B + SJ et pour la Dodge SX 2.0 2004 avec l'ensemble 21B + SJ + NRB et pour la Dodge SX 2.0 2004 avec l'ensemble 21D. Le dépôt de sécurité est de 10 \$ pour une période de location de 12 mois. Le locataire est responsable de l'accident de vol/détravage après 102 000 km au total. Les tarifs mensuels pour 60 mois déduits pour la Dodge SX 2.0 2004 avec l'ensemble 21D, l'ensemble 21B + SJ et pour la Dodge SX 2.0 2004 avec l'ensemble 21B + SJ + NRB et pour la Dodge SX 2.0 2004 avec l'ensemble 21D. Le dépôt de sécurité est de 10 \$ pour une période de location de 12 mois. Le locataire est responsable de l'accident de vol/détravage après 102 000 km au total.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep... • Dodge du Québec



5000 citoyens s'inscrivent aux forums régionaux

(PC) — Plus de 5000 citoyens se sont inscrits pour participer aux 20 forums régionaux du gouvernement Charest, selon un communiqué émis hier par le bureau de la ministre Line Beauchamp.

Le nombre d'inscriptions « satisfait les attentes », affirme la ministre Beauchamp, qui est responsable de l'organisation.

Malgré cela, elle a décidé d'étendre la période d'inscription. Cette période ira jusqu'à trois semaines du début de chaque sommet. Ces sommets se dérouleront dans les régions à tour de rôle, à raison d'un par fin de semaine, entre la mi-mai et la mi-septembre, avec une période de relâche pour l'été.

Aucune répartition régionale des participants n'a été rendue publique. On ignore donc le nombre de participants provenant de chacune des régions, et on ne peut dire si l'enthousiasme pour s'y inscrire a été égal partout.

Il n'était pas possible non plus de savoir si le gouvernement avait réussi à constituer une représentation répartie à parts égales entre les hommes et les femmes, ou composée du tiers de

jeunes, du tiers d'adultes et du tiers d'autres citoyens, comme il s'était engagé à le faire.

Isabelle Melançon, adjointe de la ministre Beauchamp, s'est engagée à rendre ces données publiques plus tard.

Plusieurs groupes représentant des pans entiers de la société québécoise ont décidé de boycotter ces forums, estimant que les dés y étaient déjà pipés. Les centrales syndicales, les groupes communautaires, les associations d'étudiants, les groupes de femmes, et certains partis d'opposition comme l'Union des forces progressistes (UFP), ont déjà annoncé qu'ils n'iront pas à ces événements.

Le premier de ces 20 forums régionaux se tiendra à Laval, le 15 mai prochain. L'organisation pratique de ces forums a été confiée dans chaque région à la Conférence régionale des élus.

Chaque forum prévoit un débat d'une heure sur chacun des quatre sujets suivants: la santé, l'éducation, le développement régional et la famille. La députée péquiste de Bourget, Diane Lemieux a souligné le « manque de crédibilité de cet exercice ».



Le premier ministre Paul Martin a visité quelques-uns de ses futurs électeurs à Toronto, hier.

Martin veut un mandat avant de s'entendre avec les provinces sur la santé

■ TORONTO — Autre indication qu'une élection générale est imminente: le premier ministre Paul Martin a déclaré hier qu'il voulait obtenir un mandat clair des électeurs avant de négocier une nouvelle entente sur le financement des soins de santé avec les provinces. En visite à Toronto, M. Martin a ainsi renforcé la rumeur voulant que l'élection soit tenue le 28 juin. Le premier ministre, qui a déjà reçu une copie préliminaire du programme du Parti libéral en fin de semaine, a indiqué que ce programme pourrait être bientôt soumis aux électeurs pour approbation avant de signer une entente sur la santé avec les premiers ministres provinciaux, à l'occasion d'une réunion qui aurait lieu dans le courant de l'été. « Alors, ce qu'il nous faut maintenant, c'est le mandat pour en arriver à une entente finale avec les provinces », a dit le premier ministre. « La santé est la priorité numéro 1 du gouvernement; la priorité numéro 1 des Canadiens », a-t-il ajouté, en déclarant qu'une amélioration des soins de santé devait passer nécessairement par une réduction des listes d'attente. « Je crois que les Canadiens et les Ontariens mesurent les progrès en matière de soins de santé par la longueur des listes d'attente », a-t-il dit. (PC)

Douze points d'avance aux libéraux fédéraux, selon un sondage

■ TORONTO — Un sondage COMPAS mené pour le *National Post* accordait, hier matin, une victoire du Parti libéral du Canada dans une éventuelle élection fédérale, avec 39% des appuis, 12 points devant le Parti conservateur. Quant au Nouveau Parti démocratique, il recueille 20% des intentions de vote. Toutefois, au Québec, les libéraux demeurent en difficulté, ne s'appropriant que 37% des appuis, contre 50% pour le Bloc québécois. Selon le président de COMPAS, Conrad Winn, le Québec est la seule province où le scandale des commandites demeure un vif débat. D'autre part, le sondage prévoit une lutte très serrée en Colombie-Britannique, où le PLC, le NPD et le PC récoltent, respectivement, 33, 32 et 31% des intentions de vote. Le sondage a été mené du 30 avril au 2 mai auprès de 906 Canadiens; sa marge d'erreur est de 4%, 19 fois sur 20. Les sondages ne précisent pas si les résultats permettraient aux libéraux de former un gouvernement majoritaire, mais ils seraient presque suffisants. (PC)

Le Conseil du bien-être s'inquiète des travailleurs au salaire minimum

Ils doivent vivre avec un revenu inférieur ou égal au seuil de pauvreté

MONTREAL (PC) — Non seulement les personnes vivant de l'aide sociale, mais même les travailleurs touchant le salaire minimum ont un revenu qui n'est pas supérieur au seuil de pauvreté, a indiqué hier le Conseil national du bien-être social.

L'organisme consultatif a publié hier un rapport intitulé *Un revenu pour vivre ?*, dans lequel il étudie la situation financière de différents types de ménages, vivant de différentes catégories de revenus, et ce dans quatre provinces: le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta.

« Ce qui nous a étonnés le plus, c'est la situation difficile dans laquelle les travailleurs qui touchent le salaire minimum se retrouvent dans les quatre provinces examinées », concluent les auteurs dans le rapport.

« Dans presque tous les cas, le revenu d'une personne travaillant à temps plein pendant toute l'année (au salaire minimum) n'était pas supérieur au seuil de pauvreté », et ce peu importe l'indice retenu, soit la « Mesure du panier de consommation » ou le « Seuil de faible revenu ». Les experts ne s'entendent cependant pas sur la façon de calculer les besoins essentiels et la pauvreté.

MIEUX AU QUÉBEC

Le Conseil note cependant qu'au Québec, diverses mesures fiscales et contributions aident davantage la famille, comme les places subventionnées en garderie, jadis à 5 \$, aujourd'hui à 7 \$.

« Le Québec était la seule des quatre provinces à fournir des tarifs de garderie abordables pour les travailleurs à faible revenu. En 2000, la plupart des parents québécois avaient accès aux garderies à 5 \$ par jour. Dans les autres provinces, les frais de garde étaient exorbitants. »

De même, en comparant le revenu net d'une personne seule apte au travail et celui d'un chef de famille monoparentale avec un enfant, le Conseil remarque que ce dernier dispose de près de 10 000 \$ de plus en revenu disponible.

« Cette situation est grandement attribuable aux généreux programmes et avantages provinciaux dont bénéficient les familles avec enfants au Québec », écrit le Conseil dans son rapport. « Cette province verse un montant élevé d'aide financière aux familles à faible revenu, en particulier aux chefs de famille monoparentale à faible revenu. »

Le Conseil national du bien-être social signale qu'un salaire horaire de 10 \$ représentait « le montant minimum dont les travailleurs avaient besoin, en 2000, pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille pour se hisser au-dessus des seuils de pauvreté ».

Fait à noter, le 1^{er} janvier 2000, le salaire minimum atteignait 6,90 \$ l'heure au Québec, 6,85 \$ en Ontario, 5,90 \$ en Alberta et 7,15 \$ en Colombie-Britannique.

Pour ce qui est des personnes vivant de l'aide sociale, le Conseil national du bien-être avoue qu'il n'a guère été surpris de constater leur degré de pauvreté, lui qui analyse ces statistiques depuis 1986.

« Durant toutes ces années, nous avons eu très peu d'occasions d'annoncer de bonnes nouvelles. Depuis le début, nous sommes préoccupés par le niveau très peu élevé des revenus d'aide sociale. Ces derniers n'ont jamais atteint le seuil de faible revenu pour quelque famille que ce soit, peu importe la région du Canada. »

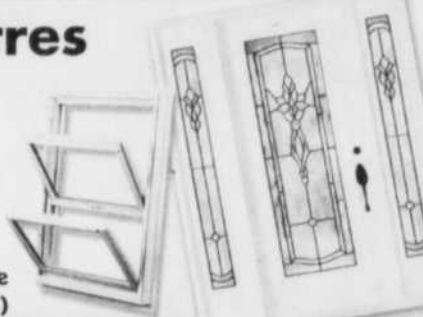
Le Conseil du bien-être se montre critique à cet effet. « L'aide sociale est censée aider les gens qui n'ont pas eu de chance. Nous estimons qu'il est tout à fait illogique d'établir des revenus d'aide sociale qui ne permettent pas aux gens de trouver les ressources qui leur permettraient de se remettre à flot. L'aide sociale doit couvrir les coûts des besoins fondamentaux de la vie. »

Portes et fenêtres installées

Grand choix de modèles de portes et fenêtres

Aussi: remplacement de fenêtres thermos

Financement disponible sur place (jusqu'à 18 mois sans intérêt, SAC)



Québec Multi Réno inc.
CENTRE D'AFFAIRES HAMEL 871-0798
3095, Hamel Ouest, bureau 102

COUPON RABAIS
SUR REMPLACEMENT DE

PARE-BRISE

Aucune franchise à payer sur réparation de pare-brise

LA RÉCLAMATION D'ASSURANCE, ON S'EN OCCUPE POUR VOUS! APPELEZ-NOUS!

LAVAGE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR GRATUIT (valeur de 20\$)

10\$ D'ESSENCE GRATUITE

Véhicule de courtoisie sur demande

Ouvert le soir et le samedi en prenant rendez-vous. Appelez-nous!

30 ans d'expérience, Ça compte
Vitres et accessoires d'auto + lave-auto

À 10 MINUTES DES PONTS

NEW LOOK AUTO-PARE-BRISE

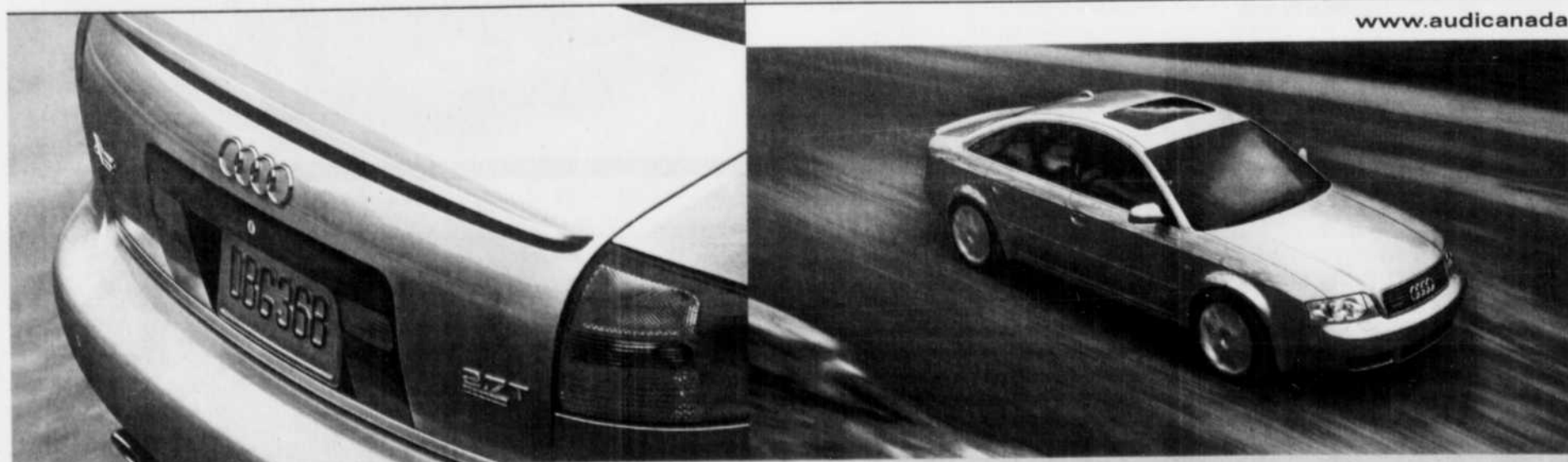
New Look Auto Carrefour inc.
4585, boulevard de la Rive-Sud (dans les locaux de Saturn Rive-Sud)
835-0404

1,9%*

Taux de financement annuel offert à l'achat de tous les modèles neufs A6 2.7 T série S 2004 de Audi

FAITES PAR VOUS-MÊME
Faites l'essai routier Audi

A6



quattro

La nouvelle A6 2.7 T série S 2004 est comme un top modèle avec un doctorat en génie. Le galbe marqué de sa ligne de toit sème l'émoi. Sa calandre de bolide fait tourner les têtes. Et sa vigueur accrue par son V6 biturbo de 265 chevaux, sa mordante traction intégrale quattro™ et sa suspension sport conçue pour la course font tourner toutes les routes à son avantage. La A6 2.7 T série S: force, grâce et génie en parfaite harmonie.

Avantage Audi: Services d'entretien périodique sans frais pendant 4 ans ou 80 000 km*

Audi

Qué-Bourg auto
A CHACUN SA PASSION

Qué-Bourg Auto
7777, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg
(418) 626-7777

*Financement au taux annuel de 1,9 %, offert aux acheteurs admissibles par Audi Finance pour un contrat de 60 mois pour tous les modèles neufs A6 2.7 T série S 2004 de Audi en stock chez le concessionnaire. Aucun acompte ou échange requis. Exemple de financement: 20 000 \$ au taux annuel de 1,9 % correspond à 349,68 \$ par mois pendant 60 mois. Coût d'emprunt de 980,80 \$ pour une obligation totale de 20 980,80 \$. Les mensualités et le coût d'emprunt varient en fonction de la durée, du montant de l'emprunt et de l'acompte ou échange. Taxes, immatriculation, droits, inspection de prélivraison, assurances et frais administratifs (y compris les frais d'inscription, jusqu'à 46 \$, au Registre des droits personnels et réels mobiliers) et frais de transport de 600 \$ en sus. Livraison avant le 5 mai 2004. Offre d'une durée limitée pouvant changer sans préavis. Détails chez le concessionnaire. « Audi », « quattro », « A6 » et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées de AUDI AG. « Suivre, jamais. » et « série S » sont des marques de commerce de AUDI AG. « Avantage Audi » est une marque de service de Audi of America, Inc. © Audi Canada 2004. Pour en savoir plus sur Audi et l'Avantage Audi, visitez votre concessionnaire, composez le 1 800 367-AUDI ou visitez-nous, à l'adresse audicanada.ca.

JURISTES

Québec offre
une hausse
salariale de
2% en 2003

GILBERT LEDUC

GLeduc@lesoleil.com

Le comité de négociation de l'Association des juristes de l'État (AJE) est sorti déçu, mais pas découragé pour deux sous de sa rencontre, hier, avec les représentants du Conseil du trésor et du ministère de la Justice à propos de la rémunération des 860 avocats et juristes de la fonction publique québécoise.

L'employeur a déposé une offre comportant une augmentation salariale de 2% pour 2003 — il faut noter que tous les autres employés du secteur public ont eu droit à cette majoration pour l'année dernière — et il a proposé une modification de l'échelle salariale. Le maximum de l'échelle passerait de 80 900 \$ à 86 189 \$. En contrepartie, le « maximum mérite » de 94 969 \$ actuellement consenti à 30% des juristes serait aboli.

Pour le président de l'AJE, M^e Marc Lajoie, la proposition soumise ne permet pas aux juristes d'obtenir la parité recherchée avec les procureurs de la Couronne (93 085 \$) et les avocats de la Commission des valeurs mobilières (99 243 \$). « Aux yeux du Conseil du trésor, nous valons encore 8% de moins que les procureurs de la Couronne et 15% de moins que nos collègues de la Commission des valeurs mobilières », a indiqué M^e Lajoie.

« Toutefois, nous sommes heureux de constater que le gouvernement veut négocier. Son offre n'est pas à prendre ou à laisser. C'est à nous de faire la démonstration que l'on vaut autant — sinon plus — que les procureurs de la Couronne et nous espérons que le gros bon sens va prévaloir », a-t-il ajouté en précisant que les moyens de pression à l'interne (respect strict de la semaine de travail de 35 heures, par exemple) allaient se poursuivre. Quant à la tenue d'autres journées de grève, l'AJE conserve ce recours dans sa manche.

Au Conseil du trésor, l'attachée de presse de la ministre Monique Jérôme-Forget n'a pas voulu commenter le contenu des discussions à la table des négociations. « Les échanges ont été courtois, positifs. Les parties ont convenu de se revoir le 18 mai. C'est un bon signe », a signifié Isabelle Taschereau.

Les témoins
spéciaux réclament
une commission
d'enquête

■ MONTRÉAL — L'Association des témoins spéciaux du Québec, qui représente les délateurs et agents sources utilisés par les policiers, réclame la tenue d'une commission d'enquête sur toute la gestion des témoins spéciaux. Ils réclament également du gouvernement québécois qu'il respecte son engagement de créer une agence indépendante chargée de la gestion et de la protection des témoins spéciaux. Ils affirment que des policiers ont commis plusieurs crimes et ont forcé de nombreux parjures dans les dossiers impliquant des délateurs et des agents sources et ce, sur une période de plusieurs années. Ils dénoncent le non-respect par les autorités des contrats signés avec les délateurs et reprochent aux autorités de mettre en danger leur sécurité et celle de leurs familles, alors qu'elles sont censées les protéger. Les témoins spéciaux disent n'avoir aucune confiance dans le groupe de travail dirigé par la juriste Anne-Marie Boisvert, qui doit se pencher sur la question et qui n'a pas daigné les rencontrer. (PC)

TERRE-NEUVE

La guerre ne fait
que commencer,
affirment
les syndicats

■ SAINT-JEAN, T.-N. — Les dirigeants syndicaux de Terre-Neuve affirment avoir peut-être perdu la bataille du projet de loi de retour au travail, mais que leur guerre face au gouvernement de la province ne fait que commencer. Le projet de loi, controversé, devait être adopté à la législature provinciale, dans la nuit d'hier à aujourd'hui. Le premier ministre de Terre-Neuve, Danny Williams, fera face à la colère de plus de 20 000 fonctionnaires à l'extérieur et sur leur lieu de travail, a déclaré Leo Puddister, dirigeant de l'Association des employés de la fonction publique de Terre-Neuve et du Labrador, hier. Plus de 20 000 fonctionnaires ont mis un terme à leur grève, la semaine dernière, dans l'espoir de devancer le projet de loi 18, qui a fait l'objet d'un ultime débat à la législature, hier. (PC)

Enfants obèses : plus souvent victimes d'agression

TORONTO (PC) — L'obésité ne fait pas que compliquer la vie des jeunes, ou ruiner leur santé une fois adultes. Elle peut aussi les rendre plus susceptibles d'être victimes d'agresseurs ou de devenir eux-mêmes des agresseurs, indique une étude qui vient d'être publiée.

Selon le chercheur Ian Janssen, bien que le lien entre obésité et agression ne soit pas surprenant, il s'avère quand même très fort. Par exemple, les filles obèses courent 90% plus de risque

d'être violentées que les filles qui ont un poids normal. « Il suffit à n'importe qui d'aller sur un terrain de jeux et d'observer ce qui se passe pour le constater. »

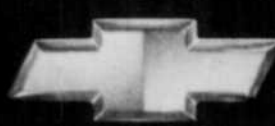
Mais il n'y a pas que les épithètes désobligeantes, ajoute M. Janssen. La violence s'exerce aussi physiquement, dans la forme des relations avec autrui. Les chercheurs entendent surtout par relation les comportements hautains, mensongers et l'invention de rumeurs diffamantes.

Selon le chercheur et son équipe de l'Université Queen, à Kingston, en Ontario, les filles obèses sont également plus souvent victimes de ces comportements que les garçons. « C'était très évident et plus encore pour ce qui est de la violence physique. Pour nous, ce fut la plus grande surprise dans notre étude. »

Les adultes qui pensent que les garçons obèses sont les seuls à souffrir de ce climat d'agression se trompent, soutient une spécialiste qui prodigue

des conseils par téléphone à des jeunes en difficulté. « Les filles souffrent tout autant », affirme Gayle Browne.

Les données révélaient aussi que beaucoup de jeunes de 15-16 ans souffrant d'embonpoint passaient du statut de victimes à celui de bourreaux. Sans pouvoir confirmer par les renseignements recueillis, M. Janssen avance comme hypothèse que les jeunes victimes cherchent peut-être ainsi à se décharger sur les autres, à exprimer leur frustration.



CHEVROLET

L'AVEO OFFRE PLUS D'ESPACE. L'AVEO OFFRE PLUS D'ESPACE. L'AVEO OFFRE PLUS D'ESPACE. (ON DIRAIT QU'IL Y A DE L'ÉCHO ICI.)

L'AVEO PEUT ACCOMMODER 5 PASSAGERS ET OFFRE 10 PO DE PLUS POUR LES JAMBES QUE LA TOYOTA ECHO 5 PORTES.

AVEO⁵

VOICI LA NOUVELLE

CHEVROLET AVEO⁵

149 \$ /mois**

Terme de 48 mois à la location
Transport et préparation inclus0 \$
dépôt
de
sécurité

OU

à l'achat
13 798 \$*

avec 0% financement*

- Moteur 1.6L DACT 4 cyl. de 103 HP • Banquette arrière repliable divisée 60/40 • Phares antibrouillard
- Chauffe-moteur • Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise
- Sécurité 5 étoiles*



VOICI LA NOUVELLE CHEVROLET AVEO



Modèle LS illustré

« ...DES LIGNES RÉUSSIES, UNE CONSTRUCTION SOLIDE... »
Laurence Yap, The Toronto Star

149 \$ /mois**

Terme de 48 mois
à la location
Transport et
préparation inclus0 \$
dépôt
de
sécuritéà l'achat
13 478 \$*

avec 0% financement*

- Moteur DACT 4 cyl. 1.6L de 103 HP • Banquette arrière repliable divisée 60/40 • Radio AM/FM et 4 haut-parleurs
- Roues de 14 po avec enjoliveurs • Garantie limitée 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans franchise • Sécurité 5 étoiles*



LA TOUTE NOUVELLE CHEVROLET MALIBU



Modèle LT illustré

« ...MALIBU AVAIT UN COMPORTEMENT SEMBLABLE À CELUI DE L'ACCORD, IL DÉPASSAIT LARGEMENT CELUI DE LA CAMRY »

L'Annuel de l'automobile 2004

239 \$ /mois**

Terme de 48 mois
à la location
Transport et
préparation inclus0 \$
dépôt
de
sécuritéà l'achat
22 698 \$*

avec 0% financement*

- Moteur 2.2 L ECOTEC DACT 4 cyl. de 145 HP • Architecture Epilcon de conception allemande • Transmission automatique à 4 vitesses avec surmultiplication
- Climatisation • Miroirs, portes, vitres, et siège du conducteur réglable en hauteur à commandes électriques • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable et siège passager avant inclinable à plat • Pédalles à réglage électrique



VOICI LA NOUVELLE CHEVROLET EPICA

« ELLE SE DISTINGUE PAR SES TOUCHES D'ÉLEGANCE HABITUELLEMENT RÉSERVÉES À DES VOITURES BEAUCOUP PLUS ONÉREUSES. »
Autonet.qc.ca

239 \$ /mois**

Terme de 48 mois
à la location
Transport et
préparation inclus0 \$
dépôt
de
sécuritéà l'achat
19 998 \$*

- Moteur 2.5L 6 cyl. en ligne de 155 HP • Transmission automatique à 4 vitesses • Climatisation • Vitres, portes et miroirs chauffants à commandes électriques • Roues de 15 po en alliage • Télécommande à distance • Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Garantie limitée de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise



SÉCURITÉ 5 ÉTOILES



L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2004 en stock suivants : Aveo 5 (1TD49/R7A), Aveo 4 portes (1TD69/R7A), Epica (1VB69/R7A) et Malibu (1ZS69/R7B). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *À l'achat, préparation incluse. Transport (Aveo et Epica : 930 \$, et Malibu : 900 \$), immatriculation, assurance et taxes en sus. **À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial ou échange équivalent : Aveo 5 portes (2 028 \$), Aveo 4 portes (1 819 \$), Epica (2 778 \$) et Malibu (2 340 \$). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 c du km après 80 000 km. Dépôt de sécurité payé par General Motors. Le dépôt ne sera pas remis au consommateur à la fin de la période de location. Première mensualité exigible à la livraison. *Taux de financement à l'achat de 0% pour des termes allant jusqu'à 48 mois (Malibu : 36 mois). *Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant lors des tests d'impacts frontaux. Essais effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des E.-U. sur les modèles Aveo 2004. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. Un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.



LE MONDE

Les exactions sur des Irakiens, systématiques

■ WASHINGTON (AFP et AP) — Un rapport de l'armée américaine sur les exactions commises par des soldats américains contre des prisonniers irakiens souligne l'aspect systématique du phénomène, contrairement aux affirmations du chef d'état-major interarmées américain, le général Richard Myers.

Les sévices auraient été commis sur au moins une vingtaine de détenus, en novembre et décembre 2003.

Le président des États-Unis, George W. Bush, a demandé hier à son secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, de bien s'assurer que les militaires américains ayant participé aux sévices «épouvantables et honteux» infligés aux prisonniers irakiens soient bien punis.

«Notre armée ne tolère pas les sévices contre des prisonniers. Les images (diffusées) sont épouvantables et de tels actes sont inexcusables», a souligné le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan.

Le secrétaire d'État américain, Colin Powell avait qualifié ces actes de «méprisables».

OFFICIERS SANCTIONNÉS

Six officiers américains ont reçu un blâme écrit, ce qui ouvre la voie à une procédure de radiation de l'armée. Un septième officier a reçu une réprimande écrite de moindre degré et tous ont décidé de faire appel.

La générale Janis Karpinski, chargée des centres de détention en Irak, figure parmi ces officiers, a ajouté ce responsable sans préciser si elle était parmi les six premiers. En outre, six gardes pénitenciers américains sont accusés de conduite criminelle à l'encontre de détenus. Quatre autres font toujours l'objet d'une enquête.

Le *Los Angeles Times* a publié hier des extraits d'un rapport de 53 pages écrit par le général Antonio Taguba et étiqueté *Secret/pas de diffusion à des étrangers* qui affirme que «plusieurs soldats ont commis des actes indignes et de graves violations de la loi internationale à Abou Gharib et au camp Bucca».

Entre octobre et décembre 2003, à la prison d'Abou Gharib, de nombreux

sevices sadiques, flagrants et gratuits ont été infligés à plusieurs détenus (...), écrit le général Taguba.

Le général Myers a tenté, dimanche, de minimiser la portée de ces révélations en affirmant qu'il s'agissait de dérives isolées. «Ce n'est pas systématique», a-t-il affirmé, tout en reconnaissant qu'il n'avait «pas vu ce rapport».

LES ACTES DE TORTURE

Le scandale a été révélé le 28 avril par la diffusion de photos par la chaîne de télévision américaine CBS montrant des détenus nus entassés devant des soldats américains hilares.

Le rapport réalisé à la demande du général américain Ricardo Sanchez, chef des forces terrestres de la coalition, relève une panoplie de sévices : des soldats américains ont «frappé» et «sauté sur les pieds nus» des prisonniers, «utilisé des chiens sans muselière pour faire peur aux détenus», «sodomisé un détenu», «menacé les détenus masculins de viol», etc.

Le général Taguba suggère que les sévices ont été commis sur les conseils des services de renseignement militaires.

Il cite le sergent Javal Davis qui «a entendu dire que les renseignements militaires ont insinué aux gardiens de commettre des sévices sur les détenus».

Selon ce sergent, le renseignement militaire aurait dit : «Assoupli ce type pour nous. Assure-toi qu'il ait une mauvaise nuit. Assure-toi qu'il ait le traitement».

Le renseignement militaire faisait ensuite des «compliments» comme «Bon travail, ils s'effondrent vraiment vite. Ils répondent à chaque question. Ils donnent de bonnes informations, finalement», d'après le sergent Davis.

La générale de réserve Janis Karpinski, qui a été suspendue de ses



Deux soldats américains rient devant une pyramide de prisonniers irakiens nus à la prison Abu Gharib, près de Bagdad.

fonctions, a également accusé le renseignement militaire. Janis Karpinski «attribue la plupart des sévices qui se sont produits à Abou Gharib au renseignement militaire et a affirmé que le renseignement militaire avait donné à la police militaire des «idées» qui ont conduit aux sévices sur des prisonniers», écrit le général Taguba.

Le général Myers a démenti toute implication du renseignement militaire. «Je serais très surpris s'il y avait quelqu'un dans le renseignement

disant : «Fais ceci», car tout le monde sait que c'est mal», a-t-il affirmé.

Dans son rapport, le général Taguba tente d'expliquer comment ces exactions ont pu être commises. Il a constaté le manque d'instruction ou de formation fournie à la police militaire sur les règles d'application de la Convention de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre.

Il a également souligné des facteurs psychologiques liés notamment à la différence de culture.

EN BREF

NIGERIA

67 musulmans tués

■ JOS — Au moins 67 villageois ont été tués dans une attaque de militants chrétiens lourdement armés contre une communauté musulmane dans le centre du Nigeria, a annoncé hier un responsable de la police. Il se serait agi de Haoussa musulmans attaqués par une bande armée de l'ethnie rivale chrétienne des Tarok. (AFP)

CORÉE DU NORD

Oui à l'aide des É.-U.

■ SÉOUL — La Corée du Nord a accepté l'aide humanitaire proposée par Washington après l'explosion qui a fait au moins 161 morts, 1300 blessés et détruit 8100 habitations, le 22 avril, à la gare de Ryongchon, près de la frontière chinoise, annonce aujourd'hui l'ambassade américaine à Séoul. Les États-Unis ont prévu d'envoyer en Corée du Nord des ensembles d'urgence contenant des médicaments et des fournitures médicales pour 20000 personnes. Ces équipements devraient permettre d'aider les médecins nord-coréens pendant trois mois, selon l'ambassade. Washington a également proposé d'envoyer une équipe de spécialistes de la médecine d'urgence sur le terrain, mais on ne savait pas encore si Pyongyang a accepté cette offre. (AP)

CALIFORNIE

Au feu ! (air connu)

■ LOS ANGELES — Des centaines de pompiers étaient mobilisés hier pour arrêter des incendies qui ont déjà consumé plus de 1150 hectares dans le sud de la Californie en deux jours, a-t-on appris de sources officielles. Attribés par la sécheresse et la chaleur, qui a fait monter le thermomètre à 37° C, trois incendies distincts, les premiers de la saison, se sont déclenchés dimanche. Le plus grand, près de la base des marines de Camp Pendleton, était maîtrisé à 30% hier, après avoir ravagé 607 hectares. Un autre incendie concentré sur Ternecula, à l'est de Los Angeles, a détruit deux habitations et ravagé 404 hectares, ce qui a conduit à évacuer les habitants de 100 autres habitations. Enfin un troisième foyer, à l'est du lac Elsinore, au sud de Los Angeles, était contenu à 70% après avoir détruit 140 hectares. Les autorités ont indiqué enquêter sur l'origine de ces incendies. (AFP)

ISRAËL

Sharon ne lâche pas

■ JÉRUSALEM — Désavoué par les membres de son propre parti, le Likoud, Ariel Sharon cherche à imposer, malgré tout, son plan de retrait unilatéral de Gaza. Au lendemain de son échec cuisant au référendum, le premier ministre israélien a annoncé hier son intention de soumettre une version retouchée de son projet à son gouvernement et à la Knesset, mais pas à une nouvelle consultation partisane. Par ailleurs, deux Palestiniens ont été tués et au moins 17 autres blessés lors d'une attaque aérienne israélienne tôt ce matin dans le camp de réfugiés de Khan Younes, dans le sud de la bande de Gaza. Cette opération fait suite à une attaque palestinienne qui avait fait cinq morts (une femme israélienne enceinte et quatre de ses enfants) sur une route proche du camp dimanche. (AP)

Projet d'attentat turc déjoué contre l'OTAN

■ ANKARA (d'après AP) — La police turque interrogeait hier 16 militants islamistes soupçonnés d'être liés à Al-Qaïda et d'être en train de préparer un attentat à la bombe contre le sommet de l'OTAN à Istanbul, en juin, auquel le président américain George W. Bush doit participer.

Ces 16 personnes, interpellées jeudi, au terme d'une surveillance de plus d'un an, au cours d'une opération dans la province de Bursa (nord-ouest), sont membres de l'organisation Ansar Al-Islam, un groupe lié au réseau terroriste Al-Qaïda. Parmi elles se trouve le chef du groupe, identifié comme étant Alpaslan Toprak.

Selon le gouverneur de la province de Bursa, Oguz Kagan Koksali, les suspects envisageaient de partir pour l'Irak y combattre les forces américaines une fois leur projet d'attentat mené à bien.

Le sommet de l'OTAN marquera l'entrée officielle dans l'Alliance atlantique de la Roumanie, la Bulgarie, la

Lettonie, l'Estonie, la Lituanie, la Slovaquie et la Slovaquie, qui ont rejoint l'OTAN en avril, et faisant ainsi passer l'Alliance à 26 membres.

Neuf autres personnes, interpellées lors d'un raid simultané à Istanbul, ont en revanche été remises en liberté.

Du matériel destiné à la fabrication de bombes ainsi que des CD mettant en scène Oussama ben Laden ou du matériel destiné à la fabrication de faux papiers ont été saisis lors du raid à Bursa. La chaîne de télé turque NTV a montré des images de ce matériel.

Selon le gouverneur, les suspects envisageaient également d'attaquer une synagogue et d'attaquer une banque

pour financer les activités du groupe. Plusieurs d'entre eux avaient mené une surveillance autour de ces lieux.

En novembre 2003, des attentats visant deux synagogues à Istanbul ainsi qu'une banque britannique et le consulat de la Grande-Bretagne avaient fait plus de 60 morts. Le procès de 69 personnes, membres d'une cellule turque d'Al-Qaïda et inculpées dans ce cadre, doit commencer plus tard dans le mois.

Ansar Al-Islam est également le nom d'un groupe terroriste considéré comme proche d'Al-Qaïda et basé en Irak, qui est soupçonné d'être responsable des attentats qui ont tué 109 personnes le 1^{er} février à Erbil, au Kurdistan irakien. Selon la police turque, l'Ansar Al-Islam turc et l'irakien agissent indépendamment l'un de l'autre, mais ont «la même idéologie et les mêmes tactiques».

La sécurité a été grandement renforcée en Turquie en prévision de ce som-

met de l'OTAN. Selon la presse, plus de 30 000 policiers et soldats, y compris des centaines de tireurs d'élite, devraient être mobilisés pour en assurer la sécurité.

EN ARABIE SAOUDITE

Par ailleurs, le ministre saoudien de l'Intérieur a annoncé tôt hier que l'attaque contre des Occidentaux dans un complexe pétrochimique de Yanbu, samedi, était probablement l'oeuvre d'Al-Qaïda.

Le prince Nayef, a été interrogé par la presse pour savoir si Al-Qaïda se cachait derrière l'opération. «Oui, mais nous avons besoin de temps pour confirmer», a-t-il répondu.

Samedi, quatre hommes armés ont ouvert le feu dans les locaux de la société pétrolière ABB Lummus, tuant deux Américains, deux Britanniques, un Australien et un Saoudien. Les quatre assaillants ont été abattus par la police.

Rapport américain sur la fin de la dictature à Cuba

■ WASHINGTON (d'après AFP) — Le secrétaire d'État américain, Colin Powell, a remis hier au président George W. Bush un rapport contenant plusieurs propositions pour provoquer «la fin rapide de la dictature à Cuba», a indiqué le porte-parole du département, Richard Boucher.

«Le rapport a été remis aujourd'hui à la Maison-Blanche», a déclaré M. Boucher sans en révéler les détails.

Le président (Bush) examinera le rapport de la commission d'assistance pour un Cuba libre, présidée par M. Powell, et «décidera quelle suite lui apporter, et quand», a-t-il ajouté.

Il s'est refusé à préciser si le rapport recommandait une réduction de l'aide envoyée vers l'île par la communauté cubaine des États-Unis et la réduction des voyages vers Cuba, comme indiqué en fin de semaine par le quotidien *Miami Herald*.

«La commission a évoqué ces thèmes dans le cadre de son mandat. Elle a recommandé des mesures additionnelles pour aider les Cubains à mettre fin rapidement à la dictature à Cuba, et à

délimiter un plan pour une assistance rapide, efficace et décisive à un Cuba postdictature», a-t-il ajouté.

De son côté, Colin Powell a déclaré devant le Conseil des Amériques, hier, que «nulle part en Amérique la cause de la démocratie était autant en danger qu'à Cuba, où de nombreux avocats de la démocratie, activistes des droits de l'homme et journalistes sont emprisonnés pour de longues périodes. Pour avoir exprimé leur opinion».

M. Bush avait annoncé la création de la Commission d'assistance à un Cuba libre le 10 octobre pour planifier une transition vers un pays démocratique.

Le rapport a été remis alors que Mexico et Lima, accusés par le chef de l'État cubain, Fidel Castro, d'avoir voté en faveur d'une résolution «regret-

tant» les lourdes condamnations de dissidents l'an dernier, ont décidé de rappeler leur ambassadeur à La Havane.

M. Powell a déclaré hier que le Mexique et le Pérou avaient «riposté comme il le fallait».

ISOLEMENT CROISSANT

Gel des relations avec l'Union européenne, bras de fer permanent avec Washington et maintenant rupture avec le Pérou et l'allié traditionnel mexicain : la tumultueuse «diplomatie révolutionnaire» cubaine semble plonger l'île communiste dans un isolement croissant.

Quinze jours après avoir frôlé la victoire diplomatique à l'ONU en étant épargné d'extrême justesse — à une voix près — par la Commission des droits de l'homme (CDH) à Genève, Cuba a encaissé l'annonce, la veille, du rappel des ambassadeurs du Pérou et du Mexique, une première en 102 ans de relations mexicano-cubaines. «C'est une claque», a commenté un di-

plomate européen. Cuba a rejeté la décision du Mexique en la qualifiant hier d'«inspirée par la vindicte, l'orgueil, la naïveté et le mensonge», et en assurant qu'elle recevra «une réponse appropriée».

«Une erreur de plus du gouvernement mexicain», a ajouté un communiqué officiel qui fait le silence sur la décision du Pérou.

Le président Vicente Fox a été accusé par Fidel Castro, le 1^{er} mai, d'avoir «réduit en cendres» le prestige du Mexique, et son homologue péruvien, Alejandro Toledo, d'être dans l'impossibilité de gouverner en raison de sa faible popularité.

De fait, Cuba ne compte plus guère comme alliés, dans une Amérique latine où son prestige demeure important dans la gauche intellectuelle et politique, que le Venezuela, le Brésil et l'Argentine.

La rencontre annuelle de Genève à la CDH, point d'orgue de la «diplomatie révolutionnaire» cubaine, se révèle coûteuse pour Cuba : les attaques vi-

rules contre les pays qui votent contre La Havane ont déjà conduit aux retraits des ambassadeurs d'Argentine en 2001 — revenu l'an dernier — et de l'Uruguay en 2002.

«Les cibles changent chaque année, mais l'agressivité rhétorique de La Havane reste la même, c'est leur manière de faire de la diplomatie», a commenté pour sa part un diplomate sud-américain.

La «diplomatie révolutionnaire» cubaine, toujours ouvertement «tiers-mondiste», entend ne pas ménager les gouvernements qui lui sont hostiles et compte sur les opinions publiques et la image de ces pays pour maintenir son image, tout en s'appuyant sur l'envoi de milliers de médecins et d'experts dans les pays en développement.

Mais elle n'a pas pu empêcher un isolement régional croissant qui s'ajoute au gel des relations avec l'Union européenne depuis l'an dernier, à la suite des protestations de l'UE contre les lourdes condamnations de 75 dissidents cubains.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

DÉLIT DE FUITE À SEPT-ÎLES

L'accusé demeure en prison

SEPT-ÎLES—Un homme de 34 ans, Christian Lepage, a formellement été accusé au palais de justice de Sept-Îles de délit de fuite ayant causé la mort, d'entrave à la justice et d'outrage et d'indignité à un cadavre.

La victime est Céline Gagné, 49 ans, de Sept-Îles. Elle a été retrouvée sans vie, la semaine dernière à Sept-Îles. Le corps se trouvait en bordure de la route qui mène au chemin du Lac D'aigle à proximité du centre-ville de cette localité de 26 000 habitants.

L'homme qui a informé les policiers de l'endroit où se trouvait le corps a été longuement interrogé. Il est demeuré incarcéré et reviendra devant la Cour cette semaine pour son enquête de remise en liberté. Le coronar Bernard Lefrançois a demandé la tenue d'une autopsie pour déterminer les causes du drame. S.T.

La rivière Matane sort de son lit



Un ordre d'évacuation a été donné hier soir alors que la rivière Matane est sortie de son lit dans le secteur de Place Lapierre. Le cours d'eau avait fait l'objet d'une surveillance toute la journée car il menaçait de recouvrir deux secteurs de la route 195 après avoir inondé 200 mètres sur la route du centre de ski. Deux résidences avaient été inondées plus tôt, quelques chalets inhabités ont été isolés mais les riverains sont restés confiants malgré un débit de 530 mètres cubes à l'heure. Dans le secteur du Grand Plaqué à Sainte-Anne-des-Monts, six résidences étaient inondées (deux ont été évacuées). La « route de la Craque », à Grande-Vallée, était également recouverte, isolant huit résidences. Environnement Canada prévoit entre 15 et 30 mm de pluie, selon les secteurs, d'ici ce soir. H.M.

Dix jours d'arrêt à Panval

3 millions \$ de dégâts
sur la première ligne
de production

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

■ La direction d'Uniboard Canada et la Commission de la santé et de la sécurité au travail tentent toujours d'établir les causes de l'explosion qui a occasionné de sérieux dommages à l'usine Panval, de Sayabec, dans la Matapédia.

L'explosion et l'incendie sont survenus dans le secteur de l'usine où la fibre est préparée et tamisée avant d'être acheminée, par soufflerie, vers les machines de fabrication de panneaux particules. L'accident n'a pas pris naissance dans une bouilloire, comme la Sûreté du Québec l'avait rapporté.

« Quand la fibre est assez sèche et assez petite, elle est soufflée vers une autre étape de production. C'est un secteur où il y a de la chaleur, de la poussière et de la fibre de bois. Mais c'est la première fois que ça nous arrive en 20 ans, une explosion comme celle-là », précise Jean Lefebvre, porte-parole d'Uniboard Canada.

Cinq travailleurs, sur les 80 qui se trouvaient dans l'usine au moment de l'incident, ont été projetés contre les murs lors de l'explosion à 16 h 30 dimanche. Un seul a été hospitalisé en raison d'un choc nerveux et il a eu son congé peu après. L'incendie a nécessité l'intervention de 80 pompiers des MRC de la Matapédia, de la Mitis et de Matane.

La production a cessé temporairement à Panval. Sur la ligne de production 1, où a eu lieu l'explosion, la préparation de fibre et la fabrication de panneaux resteront suspendues jusqu'à ce que les causes de la conflagration soient éclaircies. « On se donne 10 jours. Personne ne veut travailler dans l'inconnu », signale Jean Lefebvre.

Le travail a repris hier sur la deuxième ligne de production de panneaux et dans les cinq presses à mélamine. L'incident n'occasionnera aucune mise à pied. « Au contraire, tout le monde est mobilisé pour réparer les équipements et redémarrer l'usine », ajoute M. Lefebvre.

Panval emploie 415 personnes et l'explosion aurait eu des conséquences plus graves si elle était survenue en pleine semaine, admet le porte-parole d'Uniboard Canada. Les dommages, initialement évalués entre 6 et 8 millions \$ par la police, s'établiront davantage à 2 ou 3 M\$, note Jean Lefebvre.

La Gaspésie gourmande s'affiche

HENRI MICHAUD

Collaboration spéciale

PARC DE LA GASPÉSIE — Les produits du terroir gaspésien seront désormais identifiés sous l'appellation. « Gaspésie gourmande » qui succède au « Bon goût frais de la Gaspésie ».

« L'Association gastronomique pour la promotion des produits régionaux de la Gaspésie souhaite ainsi donner un nouvel élan, assure James-Henry Atkins, président de l'organisme. Nous souhaitons réunir tous les joueurs de l'industrie alimentaire et assurer une meilleure visibilité aux produits régionaux. »

Selon M. Atkins, l'organisme désire exercer un leadership dans la région et devenir un acteur prioritaire du développement économique. « Les produits terre et mer seront ainsi réunis sous une même marque de commerce, ce qui devrait favoriser l'achat local et régional. »

Si l'organisme né du sabotage de l'Association Au bon goût frais de la Gaspésie n'entend pas assurer la com-



James-Henry Atkins et Lyne Beaulieu souhaitent donner un nouvel élan aux produits gaspésiens.

GUIDE GASTRONOMIQUE

Le nouvel organisme caresse plusieurs projets. « Nous souhaitons mieux nous faire connaître lors d'événements de masse, confirme la directrice générale Lyne Beaulieu. Nous réaliserons un guide touristique gastronomique de la Gaspésie. Nous comptons 26 restaurants et 13 places d'affaires parmi nos membres. »

L'Association regroupe déjà 84 membres, dont 45 producteurs, et espère atteindre la centaine en 2004. Elle souhaite étendre ses ramifications dans toute la Gaspésie touristique et recruter des producteurs de la Matapédia et de la région de Matane.

Les membres de l'organisme misent sur « un préjugé favorable à la Gaspésie » senti partout au Québec pour se tailler une place de choix dans le produit haut de gamme. Ils respecteront toutefois la capacité de produire des entreprises. « Nous devons sortir de notre timidité », conclut M. Atkins.

mercialisation des produits gaspésiens, il souhaite offrir une tribune de choix aux produits de la péninsule. « Des ententes sont déjà conclues avec des supermarchés. Nous serons présents dans certains marchés publics de Québec et Montréal. Actuellement, nous observons une tendance lourde pour les produits de qualité. Nous sommes confiants d'effectuer une percée dans les chaînes à grande surface. »

Les produits
terre et mer
seront
réunis sous
une même
marque

VOULOIR SON ESPACE VITAL. C'EST JUSTE HUMAIN.

IL EXISTE UNE FAÇON
DE VOYAGER QUI VOUS
DONNE TOUT L'ESPACE
DONT VOUS AVEZ BESOIN
POUR PENSER, POUR
TRAVAILLER OU POUR
VOUS DÉTENDRE, TOUT
EN ADMIRANT LA VUE.
C'EST LA FAÇON
HUMAINE DE VOYAGER.

Visitez www.viarail.ca pour profiter de nos rabais Internet.

VIA 
VIA Rail Canada

ÉDITORIAL

ONU: éviter l'implosion

Jamais depuis la Seconde Guerre mondiale n'avait-on autant parlé de l'avenir de l'ONU que depuis que Washington a décidé d'aller en Irak sans son aval. Jamais, non plus, les tenants du multilatéralisme n'ont eu autant de bonnes raisons de souhaiter une réforme des Nations unies et de ses agences, dont le modèle — hérité d'une autre époque — est décalé des réalités géopolitiques du XXI^e siècle. Le choix n'est plus entre une refonte et le *statu quo*, mais entre une refonte et l'implosion.

Le débat est feutré, mais les enjeux sont colossaux. Nous en avons eu un aperçu la semaine dernière lorsque Paul



Jean-Marc Salvat

JMSalvat@lesoleil.com

Martin a fait part de son projet de mettre sur pied un G20 des chefs d'État et de gouvernement, une idée qu'il répète souvent et que certains ont fait semblant de découvrir pour la première fois. Ce projet, excellent à nos yeux, permettrait que des leaders politiques du Nord et du Sud se réunissent de façon informelle pour discuter de questions brûlantes avec le maximum de franchise.

Il n'en a pas fallu davantage pour que certains, dans les milieux néo-conservateurs, détournent à leur manière cette suggestion et y voient une extraordi-

naire façon de contourner l'ONU. Autrement dit, de mettre les Nations unies hors jeu une fois pour toutes! Ceux-là ont-ils pris leurs souhaits pour la réalité?

Le fait est que Paul Martin, dans le discours qu'il a prononcé dans la capitale américaine, a surtout soutenu que les institutions multilatérales de l'ONU devaient être renforcées parce qu'elles portent justement en elles « une légitimité qu'aucun pays ne peut à lui seul revendiquer ». Si ce n'est pas clair!

La vérité est que cet éventuel G20 vise beaucoup plus à élargir et à remplacer l'actuel G8 que les Nations unies. Décrit comme souple, le G20 que le premier ministre canadien a en tête permettrait de revenir aux sources du G8 — avant que celui-ci se noie corps et âme sous le formalisme des déclarations préparées d'avance.

Le XXI^e siècle exige une ONU et des organes onusiens revus et corrigés. Kofi Annan lui-même a appelé à une « réforme radicale » des Nations unies. Nous partageons avec lui et plusieurs autres l'idée qu'il faut un Conseil de sécurité plus représentatif, c'est-à-dire comptant plus de membres, tant du côté du groupe des permanents que de celui des non-permanents. Il va par ailleurs de soi que l'efficacité de cette instance ne sera assurée que par l'abolition du droit de veto.

Nous estimons également qu'il faut édicter des règles communes et reconnues internationalement pour donner vie, mais dans le bon ordre, au droit d'ingérence, que ce soit à l'aide humanitaire ou au recours à la force. Il faut des règles d'intervention claires.

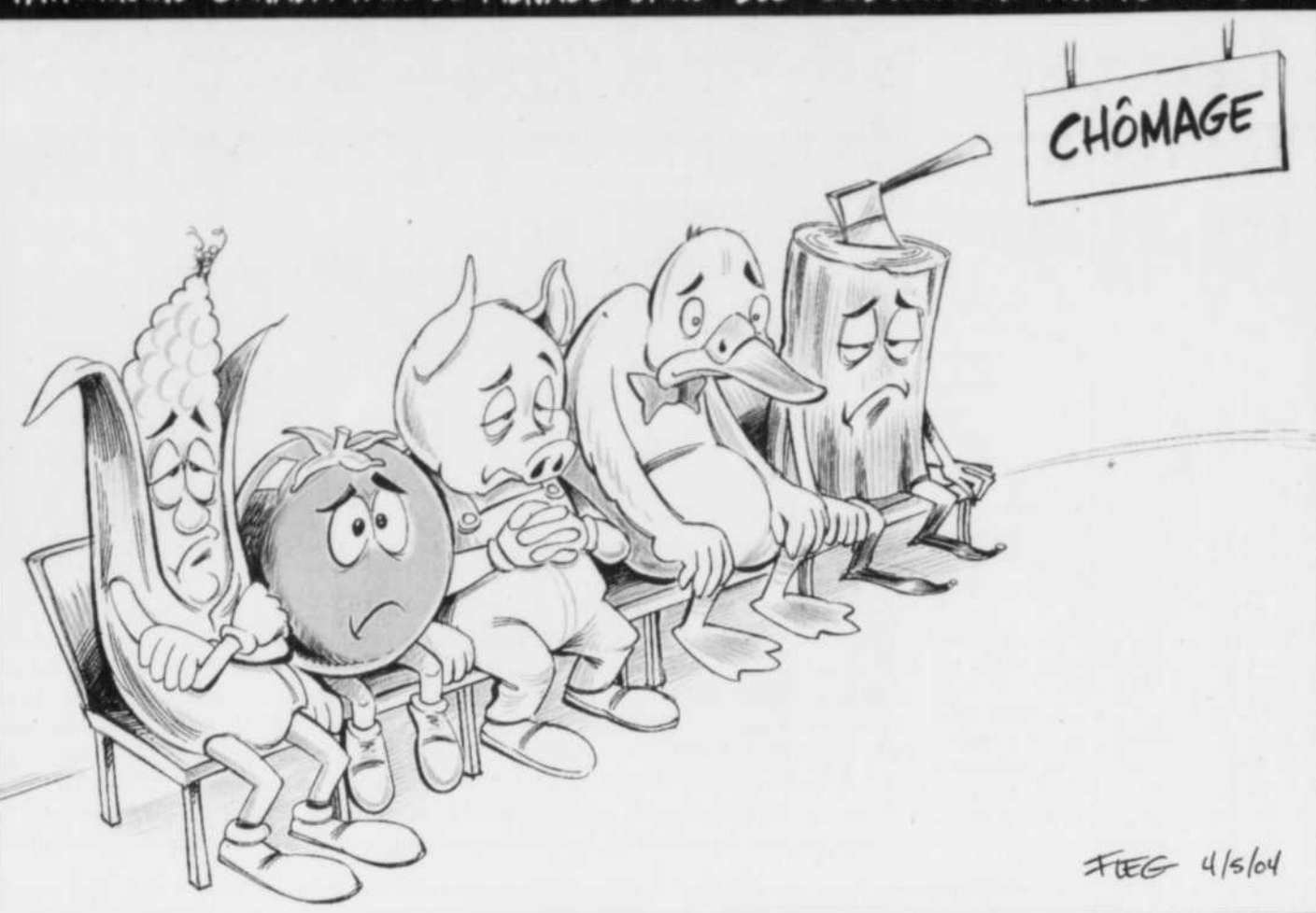
Il est trop facile de s'écrier « plus jamais ça! », comme tout le monde vient de le faire à l'occasion du 10^e anniversaire du génocide rwandais, et d'ignorer dès le lendemain les massacres qui se déroulent dans la région du Darfour, au Soudan.

Mais encore là, plutôt que de conspuer l'ONU ou la Commission des droits de l'homme pour leur inaction, la communauté internationale devrait plutôt les doter de moyens. À l'heure actuelle, les Nations unies ne sont rien sans le concours des États.

Les questions internationales ne sont plus désincarnées. Elles touchent le quotidien des citoyens, mais elles pourraient certainement le faire beaucoup mieux. N'est-ce pas l'absence de système international de régulation qui a favorisé cette incroyable pression sur les finances publiques dans les pays de l'OCDE, lesquels cherchent tous des solutions (malheureusement strictement nationales!!!) à ce problème? C'est cette même absence de régulation qui empêche que les « bienfaits de la mondialisation » soient « répartis également », pour reprendre les mots de Paul Martin.

Voilà pourquoi nous ne souhaitons pas que l'ONU et ses agences soient contournées ou marginalisées. Nous pensons au contraire qu'elles doivent être renforcées. C'est un objectif qu'il vaut la peine de poursuivre en dépit du risque d'échec.

PATRIMOINE CANADA FAIT LE MÉNAGE DANS SES SUBVENTIONS AUX FESTIVALS...



FEG 4/5/04

CHRONIQUE POLITIQUE

Dans les pinces des scorpions

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, ne veut pas promettre une autre vague d'arrestations dans le dossier de la prostitution juvénile à Québec, mais il donne l'assurance que les enquêtes se poursuivent dans la région sur ce type bien précis de criminalité, même si l'opération Scorpion est terminée.

Toute opération policière spéciale, affublée d'un nom de code, a un début et une fin. Les citoyens apprennent d'ailleurs généralement le nom de ces opérations au terme des enquêtes. Scorpion a été un épisode dans la lutte à la prostitution juvénile à Québec. D'autres policiers mènent présentement d'autres enquêtes, en toute discrétion, dans le même secteur d'activités, en utilisant toutes les techniques policières habituelles, d'écoute électronique, de filature ou d'infiltration. Le pistage dans Internet est aussi une méthode de travail particulièrement efficace dans ce type d'activités criminelles. Le ministre ne permet pas cependant l'infiltration de milieux criminels par des mineurs, pour des raisons évidentes, prend-il bien soin de préciser. Ces enquêtes devraient donc normalement mener à des résultats, soit à de nouvelles accusations.

Les corps policiers œuvrant au Québec ont ralenti beaucoup les activités des motards criminels ces dernières années. Les gangs de rue constituent la relève dans la criminalité et Jacques Chagnon a fait de ceux-ci des cibles prioritaires parce que leurs activités criminelles touchent pour beaucoup des mineurs, plus vulnérables: prostitution juvénile, vol, violence physique et vente de drogues en milieu scolaire. Le ministre de la police a fait savoir aux autorités policières qu'il souhaitait qu'une forte pression soit exercée sur les gangs de rue, dans la foulée de l'enquête Scorpion à Québec. Des enquêtes sont en cours relativement à de la prostitution ju-

venile, à Québec, à Montréal, à Longueuil.

Le ministre Chagnon m'assure, d'autre part, qu'il a effectué des contre-vérifications l'automne dernier auprès de la police de Québec. Il a alors obtenu l'assurance qu'il n'y avait pas eu d'ingérence politique dans le déroulement de l'enquête Scorpion et qu'aucun homme politique n'était dans le portrait. Là s'arrêtait son rôle, fait-il valoir. Il ne doit pas s'ingérer dans les enquêtes et les opérations policières.

Comme plusieurs, j'ai été un peu surpris il y a un an de voir Jacques Chagnon atterrir à la Sécurité publique. En d'autres mots, devenir ministre de la police. Rétrospectivement, ce fut toutefois une bonne décision de Jean Charest. Ancien président de la Fédération des commissions scolaires, brièvement ministre de l'Éducation sous Daniel Johnson, critique du président du Conseil du trésor pendant les années d'opposition, il visait plutôt sans doute à devenir ministre président du Conseil du trésor et mieux, des Relations internationales, où il aurait pu satisfaire sa passion insatiable des voyages. Il a plutôt passé les premiers mois de son mandat les deux pieds dans ses bottes de pêche à consoler avec succès les victimes d'inondations. Puis a éclaté la crise de Kanesatake, en janvier, dont il n'est pas encore sorti, mais qui a déjà été son pire calvaire politique. Pendant des jours, il fut regardé au Québec comme l'idiote du village. Sa façon de n'avoir pas suffi cette fois à le sortir de l'embarras. Le dossier de la prostitution juvénile l'a aussi aspergé, quand le travail policier a été critiqué autant dans les médias que par le juge Fraser Martin.

Jacques Chagnon s'est néanmoins très bien adapté globalement dans ces fonctions délicates. Et le voilà qui défend la Sécurité du Québec de façon convaincante. Il disserte aussi sur la lutte au crime organisé comme s'il y avait consacré toute sa

vie: les Russes, les Asiatiques, les gangs de rue... Après le commerce illégal de l'alcool, du tabac, des véhicules volés, il me laisse entrevoir une opération prochaine sur le blanchiment d'argent.

Il a aussi fait des relations *interpolicières* son leitmotiv depuis un an. Les services policiers ne doivent faire qu'un au chapitre du renseignement criminel. Le FBI, la CIA, les grandes organisations policières européennes entretiennent de plus en plus de contacts avec les services québécois. Sur le plan local, chaque corps policier doit développer davantage des spécialisations qui seront ensuite mises en commun dans des escouades mixtes. Les services de gendarmerie dispensés par la SQ devront par ailleurs être plus près des citoyens, pour que se développe sur les territoires qu'ils couvrent un sentiment de sécurité parmi une clientèle vieillissante. Jacques Chagnon a maintenant des idées sur toutes les questions policières et il en parle d'abondance.

C'est que Jacques Chagnon est l'un des rares politiciens professionnels de ce gouvernement. À 29 ans, cet ancien diplômé de l'école de la Commission jeunesse du Parti libéral était déjà président de la Fédération des commissions scolaires du Québec qu'il avait choisie pour tremplin politique. Il était connu qu'il traitait directement avec René Lévesque alors premier ministre et avec son président du Conseil du trésor, Yves Bérubé, par-dessus la tête du ministre Camil Laurin. Son père, réalisateur à Radio-Canada, avait été le patron et ami de René Lévesque. Il négociait aussi aux côtés de Lucien Bouchard pour la partie patronale, avec qui il est vite passé à tu et à toi. Il a aussi un exceptionnel réseau d'amis et de contacts dans tous les milieux politiques et socio-économiques au Québec, à partir de Paul Martin. Son comté, Westmount-Saint-Louis, est une forteresse imprenable. Il n'y a en fait que les autochtones qui lui ont compliqué la vie, soit comme guides imprévisibles à la pêche ou lorsqu'ils ont l'idée saugrenue de séquestrer des policiers dans un poste de police.



J.-Jacques Samson

JJSamson@lesoleil.com

CARREFOUR DES LECTEURS

Oui au projet de terminal méthanier

Il est très facile d'apeurer une population en affirmant que des méthaniers sont de véritables bombes flottantes et que le gaz naturel liquéfié est une matière des plus dangereuses. En fait, il est très facile d'apeurer la population à propos de n'importe quoi. Avez-vous songé un jour au fait que votre poêle à gaz pouvait exploser? Avez-vous également pensé à l'effet d'une simple étincelle ou d'une fausse manœuvre d'un véhicule qui se présente à votre station à essence de quartier? Avez-vous pensé au risque d'être happé par un chauffard lorsque vous marchez paisiblement le long d'une route? Est-ce que les policiers renoncent à leur carrière car il y a un faible risque d'être tué par un bandit? Comme vous pouvez le voir, il n'y a rien de plus simple que de faire peur. Moi, je n'ai pas peur et personne ne me fera peur. Ces produits et techniques sont éprouvés et offerts dans les plus grands pays de la planète. Je souhaite sincèrement que Gaz Métro vienne s'établir sur la Rive-Sud de Québec et ce pour les trois quarts de milliards investis par le secteur privé dans ma région, pour les 1500 emplois directs pendant la

construction du site, pour les 75 emplois permanents de haut niveau et pour la baisse du compte de taxes foncières des contribuables. Bienvenue au projet Rabbaska de Gaz Métropolitain.

Mathieu Lapierre
Beauport

Trop attendu

Ce n'est pas d'être pressé que de vouloir savoir, avant les prochaines élections, comment atteindre la souveraineté après une attente de plus d'un quart de siècle? Si le PQ ne fait pas l'exercice maintenant et qu'il se retrouve au pouvoir dans trois ans, il est fort à parier qu'il se donnera encore comme raison qu'il est trop occupé à gérer les affaires du Québec pour prioriser la souveraineté. Déjà les vieilles générations du PQ sont saturées de tous ces discours, de toutes ces années d'étapisme qui n'ont rien donné. Les nouvelles générations voudront-elles les écouter? La fièvre a trop attendu. Le député de Rousseau l'a compris. Mais au-delà d'un exercice comptable nécessaire, va-t-on proposer un plan recevable, réaliste et applicable à brève échéance? Les purs et durs peuvent-ils composer avec une génération paralysée par des peurs de toutes sortes? Y-a-t-il en-

core d'autres leaders convaincants, des bâtisseurs de nation au Québec? Faudrait-il renouveler l'équipe parce que trop de joueurs sont stratégiquement fatigués? Mettrons-nous un terme à cette trop longue période d'entraînement? La volonté de devenir une nation demeure, mais il manque un porteur de ballon... Si le PQ devait revenir au pouvoir en mettant de nouveau son option en veilleuse, ce serait de l'imposture...

Nicole Nadeau, péquiste
Lac-Bauport

L'impasse du PQ

Selon la thèse d'un jeune historien, Martin Bisaillon, auteur de *Le Perdant Merri*, René Lévesque était un velléitaire (pas sûr de lui, incapable de se brancher). Il aurait incarné la conception perdante de l'idéal souverainiste. Dans le dernier tome de la biographie de Jacques Parizeau, Pierre Duchesne démontre que celui-ci s'est comporté comme un grand téméraire (casse-cou, audacieux) qui cherchait à incarner la conception gagnante de cet idéal. Or, l'auteur montre que, sans l'ouverture vers une voie différente (celle de Lucien Bouchard), Parizeau aurait obtenu le même pourcentage au référendum que son ancien chef.

Un bilan historique n'est jamais définitif. Pour l'instant, on se demande comment le PQ sortira de l'impasse actuelle, sans tenir compte de cette réalité.

Claude Poulin
Sillery

Santé à nos héros...

L'acquisition d'Unibroue par Sleeman a semé l'indignation chez certains souverainistes, clamant qu'il est hors de question de boire la bière « 1837 » si elle est brassée de l'autre côté de l'Ontario. L'Ontario a aussi vécu son « 1837 ». Le Haut-Canada a eu ses leaders patriotes, ses exilés et ses pendus alors qu'un groupe lié par le sang et les affaires détenait tous les postes-clés, étouffant les forces vives de la société haut-canadienne. Il est encore difficile de commémorer ces événements au Québec. Ainsi Jean Charest a « fêté » le jour des Patriotes en famille... Les souverainistes aussi vivent un dilemme: s'ils commémorent l'événement comme un conflit Anglais contre Français, on les accusera d'être « ethniques »; s'ils évacuent cet aspect pour se rappeler du conflit comme celui d'une société voulant plus d'autonomie et de démocratie parlementaire, ils rejoindront les autonomistes ontariens et américains,

sapant la notion d'Indépendance par notre similitude avec ces sociétés. Et si l'Ontario laissait tomber sa fête de la Reine pour la remplacer par une journée des Patriotes? On pourrait alors voir nos premiers ministres s'inviter tantôt à Saint-Charles-sur-Richelieu, à Saint-Eustache ou à Brampton autour d'une « 1837 » produite par Unibroue-Sleeman pour commémorer nos héros « morts pour la liberté »...

François Grondin
Lévis

Et les armes à feu?

Ce n'est pas que les commandites ne soient pas d'intérêt, mais le registre des armes à feu a coûté huit fois plus cher que le scandale des commandites et 2000 fois plus cher que prévu. Plusieurs dizaines de millions \$ pour un logiciel servant à la gestion des armes à feu, pour un logiciel qui, finalement, n'a pas fait l'affaire. Ne trouvez-vous pas qu'il y a une constance dans les scandales qui minent la confiance des citoyens envers leurs institutions publiques? L'entreprise privée! Le secteur privé n'a-t-il pas davantage à saper la confiance des citoyens envers leurs gouvernements?

Pierre Boutet
Québec

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

Et les menteurs furent confondus...

Le choc des révélations de la vérificatrice générale sur la gestion du Programme de commandites une fois passé, les citoyens reviennent à leurs penchants naturels: lassitude face à un Parti libéral au pouvoir depuis trop longtemps, incertitude à l'égard des capacités de leadership de Paul Martin, et dégoût le plus profond pour tout ce qui touche à la chose publique...

Deux sondages effectués la semaine dernière révèlent que le témoignage du directeur du Programme, Charles Guité, n'a eu aucun effet sur la popularité du gouvernement... Au contraire! C'est à partir de la mi-avril en effet que les libéraux ont commencé à remonter la pente, surtout aux dépens des conservateurs. Le *National Post* accorde 39 % des intentions de vote aux candidats de Paul Martin, et le *Globe & Mail*, 40 %. Il ne faut pas se surprendre de cette petite remontée.

Le rapport de madame Fraser laissait planer une odeur de scandale sur toutes les opérations gouvernementales. Les dénégations des uns et des autres ont fini par jeter un doute: peut-être ce «scandale» n'était-il pas aussi gros qu'on le pensait, peut-être que les fonds détournés n'étaient que d'une vingtaine de millions de dollars, et non une centaine comme la vérificatrice l'avait suggéré.

Et puis les vrais coupables ont commencé à parader devant le Comité

des comptes publics. Il y eut d'abord le pitoyable témoignage de Myriam Bédard, qui n'est pas une menteuse à proprement parler, mais certainement un peu mythomane! La crédibilité de l'enquête parlementaire en a pris un coup.

Puis il y eut quelques témoins-vedettes, Chuck Guité en premier lieu. L'homme a eu le culot de prétendre qu'il avait quitté un service des communications gouvernementales tout à fait en ordre, suggérant que d'autres que lui avaient détruit ou égaré des documents. La vérificatrice a relevé avec humour les contradictions de cet ancien fonctionnaire qui avouait lui-même laisser le moins de traces possible derrière lui mais qui s'étonnait que contrats, factures, chèques et autres pièces justificatives aient disparu!

Et il y eut encore le témoignage carrément invraisemblable du président de Postes Canada, accusant la vérificatrice de ne pas avoir bien fait son travail. Hier, M^{me} Fraser a remis les pendules à l'heure: il n'y avait pas de contrat signé et... «Dieu sait qu'on l'a demandé!», dit-elle. (On peut se demander pourquoi André Ouellet touche encore son salaire de président de Postes Canada après s'être ainsi parjuré devant le Comité des comptes publics... Mais ça, c'est une autre histoire!)

Les acteurs de ce roman-feuilleton ont tenté de s'en sortir en attaquant la crédibilité et la compétence d'un officier du Parlement. C'est leur parole ou



Michel Vastel

Mvastel@lesoleil.com

celle de la vérificatrice générale. Mais comparez une photographie de Sheila Fraser et une autre de «Chuck» Guité ou d'André Ouellet, et demandez-vous lequel a le plus de chances d'être écouté, et cru, par monsieur ou madame Tout-le-Monde!

La cause est entendue et, à l'exception du Québec où cette opération-visibilité du gouvernement fédéral se retourne contre lui et joue en faveur du Bloc, les électeurs réfléchissent à leur prochain vote dans une perspective plus large. Seulement 5 % des Canadiens seront influencés par le scandale des commandites. Ce qui les préoccupe en premier lieu, c'est la santé dans une proportion de 18 %, les impôts ou l'honnêteté des politiciens — 14 %.

Nous nous étions tous laissés impressionner par les sondages de décembre 2003 et du début de janvier 2004, qui annonçaient un véritable raz-de-marée libéral. Mais des intentions de vo-

te à 50 % et plus pour les libéraux de Paul Martin étaient tout aussi anormales que des intentions de vote de 25 %. Si on élimine les pointes de la courbe de popularité du gouvernement libéral attribuables à l'arrivée de Paul Martin (ou au départ de Jean Chrétien?), et à la stupeur provoquée par le rapport de la vérificatrice générale, on s'aperçoit que les intentions de vote à l'égard des libéraux sont restées stables, autour de 38 ou 39 %. C'est très insuffisant pour recueillir une majorité aux Communes.

Il y a d'abord le cas du Québec. Le choc est profond et dépasse le scandale des commandites. Les révélations sur le fonds secret dit de «l'unité nationale» enragent les Québécois. Il n'est donc pas surprenant que les mêmes sondages qui annoncent une remontée des libéraux dans le reste du Canada confirment en même temps l'avance du Bloc. Il n'y a pas grand gain à espérer pour Paul Martin ici.

Il faut aussi noter que le parti qui, aux Communes, a fait le moins de démagogie sur le «scandale des commandites» est celui qui réalise les plus gros gains dans les sondages. L'authenticité serait-elle payante? Reposons-nous la même question que nous nous posions plus tôt à propos de la vérificatrice générale: comparons une photographie de Jack Layton et une autre de Stephen Harper ou de Gilles Duceppe et demandons-nous lequel a le plus de chances de séduire l'électorat!

Le Nouveau Parti démocratique devait se contenter de 6,9 % des suffrages exprimés en 1993, puis de 11 % en 1997 et de 8,5 % en l'an 2000. Depuis le départ d'Ed Broadbent — qui avait fait élire 43 députés avec 20,38 % des suffrages en 1988 — le NPD lutait pour sa survie et son statut de parti officiel aux Communes.

Depuis l'arrivée de Jack Layton, la popularité du NPD oscillait autour de 15 %. Elle frôle maintenant les 20 %, le résultat qu'avait obtenu Broadbent. L'organisateur en chef du parti, Jamie Heath, avançait une explication récemment: «Maintenant que Paul Martin fait de la surenchère à droite avec les conservateurs, nous récupérons tout le vote libéral de gauche. Et nous allons le garder!»

En Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, les néo-démocrates sont nez à nez avec les libéraux et à quelques points de pourcentage des conservateurs. Le scandale des commandites ne leur a sûrement pas nui, mais leur insistance à parler de questions plus fondamentales y est aussi pour quelque chose.

Le Bloc québécois et le NPD ont donc plutôt bien résisté à la flambée de popularité de Paul Martin. Par contre, le nouveau Parti conservateur n'a pas du tout profité de l'élection de son nouveau chef. La dernière chance des libéraux, ce n'est pas la popularité de leur chef, mais l'impopularité de Stephen Harper!

DÉBAT

Le mirage des fusions forcées

Jean-Marc Bergevin, Michel Boucher, Jacques Desbiens, Clermont Dugas, Jean-Luc Migé

Respectivement M.Sc. Écon. et président des Citoyens pour la reconstitution de Sainte-Foy, PhD et professeur à l'ENAP, PhD et professeur à l'UQAC, PhD et professeur à l'UQAR, PhD et économiste, Sainte-Foy.

Les promoteurs des fusions forcées de 2001 prétendaient que les fusions municipales permettraient de réduire les coûts de production, de favoriser le développement économique, et d'améliorer l'équité fiscale. Ces prétentions sont-elles conséquentes avec la théorie économique et les expériences vécues ailleurs?

Le cadre d'analyse de la dynamique des municipalités le plus reconnu par les économistes est celui formulé par Charles Tiebout. Selon lui, les citoyens, confrontés à une multitude de municipalités locales offrant une gamme diversifiée de services, choisiront la communauté qui satisfait le mieux leurs goûts et leurs besoins. Les citoyens ayant une forte préférence pour les services publics se concentreront dans les communautés offrant un haut niveau de services et conséquemment de taxation, et ceux qui demandent peu choisiront les municipalités ayant moins de services et d'impôts fonciers. La concurrence entre les diverses juridictions fera en sorte qu'elles se spécialisent pour satisfaire différentes clientèles. À l'équilibre, l'offre de services de chacune correspond aux préférences de ses citoyens.

Ainsi, une agglomération efficace serait composée d'une multitude de municipalités, une mosaïque urbaine où les citoyens sont à même de choisir le milieu de vie qui leur convient. L'attrait du modèle de Tiebout est qu'il s'agit justement du type d'organisation municipale que l'on retrouve dans plusieurs agglomérations urbaines dans le monde, et qui prévalait avant les fusions forcées au Québec.

Selon la théorie économique, la fusion des communautés locales compromet l'équilibre efficace résultant de la concurrence entre les municipalités. Les expériences vécues ailleurs le confirment, les publications scientifiques dénonçant les effets pervers des fusions forcées: hausse de coûts, baisse de qualité, désengagement des bénévoles, déficit démocratique et hausse de taxes sont les plus fréquemment évoqués. Aucune publication scientifique ne dresse un bilan positif des regroupements forcés, que ce soit sur le plan économique, démocratique ou social. Ce qui confirme que les fusions municipales sont inspirées par des groupes d'intérêt circonscrits, que la moindre mobilité et la monopolisation qui en résultent se font dans leur intérêt, au détriment de l'intérêt général. Il n'existe pas de conditions particulières qui permettent de supposer qu'il en sera autrement au Québec.

Dans le modèle qui prévalait avant la réforme, les municipalités locales d'une même région étaient chapeautées par des municipalités régionales (ou communautés urbaines) pour assurer la gestion des services d'agglomération pour obtenir des économies d'échelle, pour le schéma d'aménagement, l'assainissement, la gestion des matières résiduelles et le transport en commun. S'y ajoutaient la police (à Montréal), la promotion du développement économique et certains équipements. Ces municipalités régionales étaient sous la gouverne d'un conseil formé des maires des municipalités locales de la région, avec droit de veto pour les Villes de Québec et de Montréal.

Les municipalités régionales permettaient de dégager une vision concertée du développement économique, vision qui reflétait la diversité des populations de la région. Cette même diversité en-

gendrait certes des débats d'idées et des divergences de points de vue, mais n'est-ce pas là le propre de la démocratie? À ce propos, soulignons que la théorie économique prédit que les maires des villes-centres tentent d'éliminer l'opposition des maires des villes de banlieue, les fusions forcées étant l'instrument de prédilection pour la monopolisation du pouvoir politique à l'échelle municipale. L'exercice de la démocratie peut sembler coûteux, mais il procure des bénéfices fort supérieurs aux coûts.

Les mégacités sont-elles plus aptes à favoriser le développement économique que les mosaïques urbaines? L'analyse des expériences étrangères nous enseigne qu'elles ne le sont pas. On retrouve, parmi les régions les plus dynamiques économiquement, des agglomérations urbaines comptant plus de 100 municipalités locales, comme Boston et Silicon Valley, entre autres. La concurrence que se livrent les municipalités locales est loin d'être stérile, elle est plutôt garante de l'efficacité de la production des services municipaux dont bénéficient également les entreprises. Dans un contexte de mondialisation, les villes doivent d'abord et avant tout offrir un environnement concurrentiel et fertile à l'expansion et à l'implantation des entreprises. Car, si la richesse se crée dans les villes, ce ne sont pas les villes qui créent la richesse.

Au chapitre de l'équité fiscale, on ne règle pas des problèmes fiscaux par des changements de structure. Il est simpliste,

voire démagogique, de prétendre analyser l'équité du régime fiscal municipal en comparant uniquement les taux de taxes ou la valeur des propriétés des différentes municipalités locales. Un taux de taxes unique à l'échelle régionale est loin de garantir une amélioration de l'équité fiscale d'une agglomération. Dans les faits, nombre de ménages à faible revenu paient plus d'impôts fonciers aujourd'hui en raison des fusions. Au Québec, on dispose d'un instrument de choix pour contrer les problèmes d'équité fiscale à l'échelle municipale, soit le crédit d'impôts fonciers. S'il y avait un problème d'équité fiscale avant les fusions, il suffisait de bonifier le crédit d'impôts fonciers pour les contribuables et, au besoin, de réviser le mode et les sources de financement de certains services pour les rendre plus équitables.

D'aucuns prétendent qu'il existe une autre source d'iniquité dans notre régime municipal, soit celle engendrée par la consommation par des banlieusards de services municipaux pour lesquels ils ne paient pas. Cette croyance largement répandue n'a jamais été démontrée de façon suffisamment convaincante pour rallier la communauté scientifique. Même si c'était le cas, il serait préférable de résoudre le problème autrement que par des regroupements forcés. En effet, les banlieusards vont en ville pour des motifs bien précis: principalement le travail, les études, les divertissements ou le magasinage. Or, les propriétaires d'entreprises, de commerces ou d'écoles qui engendrent ces déplacements paient un taux de taxes foncières qui peut atteindre le double du taux résidentiel, notamment pour compenser les dépenses additionnelles que leurs clientèles occasionnent. Dans le Montréal d'avant la fusion, le secteur non résidentiel défrayait environ 70 % des services municipaux. Si cela était insuffisant, l'efficacité commandait que l'on hausse les taxes des secteurs d'activité économique déficitaires et non que l'on fusionne les municipalités.

En conclusion, les fusions n'améliorent ni l'efficacité de la production, ni le développement économique, ni l'équité fiscale.



«Un marché public est un lieu privilégié de rencontres sociales, un attrait touristique, un service public apprécié par la population», dit Paul Daoust.

POINT DE VUE

Des consultations publiques pour le marché du Vieux-Port

Paul Daoust

L'auteur est un homme d'affaires.

Il a été un locataire du marché public de Sainte-Foy.

Il y a cinq ans, la Ville et le Conseil régional de concertation et de développement ont investi 500 000 \$ dans un projet présenté par la Coopérative des horticulteurs pour revitaliser le marché du Vieux-Port. Peu de personnes s'étaient alors intéressées à cette dépense inutile pour financer un projet qui n'avait aucune chance de réussite. La Coopérative des horticulteurs a été incapable de rencontrer ses obligations et les lieux sont restés «vides, froids, isolés, impersonnels».

Il existe deux marchés publics dans la nouvelle ville de Québec. Celui du Vieux-Port, ouvert à l'année et géré par les horticulteurs, coûte plusieurs centaines de milliers de dollars à la Ville. Celui de Sainte-Foy, saisonnier et géré par la Ville, fait ses frais et, semble-t-il, rapporte quelques milliers de dollars.

Un marché public est un lieu privilégié de rencontres sociales, un attrait touristique, un service public apprécié par la population. La Ville, qui en assume le financement, doit veiller sur sa gestion pour s'assurer que ses objectifs sont respectés. Elle ne devrait jamais s'en remettre à un groupe d'individus qui, sans en posséder la compétence, chercheront à protéger leurs propres intérêts.

C'est ce qui se passe au marché du Vieux-Port.

Un petit groupe d'individus, de l'extérieur de la ville, exploite à leur profit un espace commercial appartenant aux citoyens. Selon le direction de la Coopérative, le marché «représente un chiffre d'affaires de 12 millions \$, et les activités commerciales connaissent une augmentation de 20 % par année». Avec un tel montant, n'importe qui ferait fortune! Pourquoi les utilisateurs du marché du Vieux-Port ne réussissent-ils pas à financer leur commerce?

Le marché n'est plus le seul lieu où les citoyens peuvent s'approvisionner. Les temps ont changé. L'objectif premier doit être un service à la population. Les horticulteurs doivent comprendre que le marché appartient aux citoyens de Québec. Si la Ville injecte des millions \$ dans l'agrandissement du marché du Vieux-Port, il ne faudrait pas que ses activités commerciales compétitionnent celles des entreprises établies qui paient leurs taxes sans recevoir de subventions en retour.

On doit dire oui à un marché public au centre-ville, mais à condition qu'il appartienne aux citoyens qui en assurent la presque totalité du financement. Les décisions concernant un investissement de 4 millions \$ par la Ville de Québec ne doivent pas être prises sans que la population ne soit consultée. Sa réussite ne peut être assurée que si les décideurs sont attentifs aux suggestions de tous les intervenants, plus particulièrement des citoyens, car il s'agit de leur marché.

Le Dr Lussier ne peut agir à titre d'expert à son propre procès

DRUMMONDVILLE (P.C.) — Jocelyn Lussier a fait son entrée au palais de justice de Drummondville hier matin avec la même assurance qu'il affiche depuis le début des procédures judiciaires entreprises contre lui en décembre 2002 pour agressions sexuelles sur des mineurs et administration de sédatifs.

Sans broncher, il s'est même arrêté quelques instants pour donner ses commentaires sur la preuve de la défense, qui s'ouvrait sur son propre témoignage, à la meute de journalistes qui l'attendaient. « Enfin, ça commence et la défense pourra enfin s'exprimer », a-t-il lancé avec une pointe de soulagement dans la voix. « Soyez bien attentifs à tous les commentaires que nous dirons en cour, ce sera vraiment pour éclaircir la situation », a-t-il ajouté en rejoignant son avocat M^e Gilles Rhéaume et sa conjointe.

Avant de gravir les marches qui le mèneraient à la salle d'audience où il allait rendre témoignage, il a par contre précisé qu'il s'agissait de ses derniers commentaires hors cour. « Je vous invite à assister à l'ouverture de la défense pour en connaître davantage », a-t-il conclu.

L'audience s'est ouverte sur une requête de l'avocat de la défense, M^e Pierre Poupart, à l'effet qu'il désirait que son client soit déclaré expert dans son propre procès.

« Nous voulons que M. Lussier soit déclaré expert pour qu'il puisse donner son opinion sur des hypothèses, par exemple sur les effets d'un médicament en pédiatrie », expliquait M^e Rhéaume tandis que M^e Poupart ajoutait : « Nous croyons que c'est nécessaire afin de ne pas priver M. Lussier de son statut de pédiatre et d'assurer sa défense pleine et entière. »

Toutefois, cette requête a été rejetée par le juge du procès, Conrad Chapdelaine, après que le conflit d'intérêts ait été soulevé par l'avocat de la Couronne, M^e André Rompré. « Il me semble évident que M. Lussier ne peut témoigner à titre d'expert dans sa propre cause et qu'il puisse juger ses propres agissements qu'il a posés dans sa pratique », soulignait M^e Rompré.

« J'aborde le témoin avec tout ce qu'il est. Que M. Lussier ait besoin d'être déclaré expert pour expliquer sa conduite, je n'en vois pas la nécessité », a tranché le juge Chapdelaine.

De l'ouverture à l'ajournement de cette première journée de témoignage du Dr Jocelyn Lussier, aucun fait relatif à la preuve de la Couronne ou aux témoignages des plaignants n'aura été abordé si ce n'est que d'infimes détails.

D'entrée de jeu, M^e Poupart a plutôt choisi d'éplucher dans ses moindres détails le curriculum de l'accusé : sa formation, ses spécialisations, les protocoles et les techniques innovatrices qu'il a implantées à l'hôpital Sainte-Croix, alors qu'il y était le chef du département de pédiatrie.

La défense a aussi étalé les particularités de l'aménagement du département de pédiatrie, du processus de prise de rendez-vous et de l'horaire type du médecin lorsqu'il s'est retrouvé le seul pédiatre en service en juin 2002. De la sorte, M^e Poupart qui interrogeait Jocelyn Lussier a mis la table afin d'établir la crédibilité, la compétence et l'expertise de son client avant d'entrer dans le vif du sujet.

Le médecin fait face à 23 chefs d'accusation concernant 14 jeunes plaignants, tous âgés entre 12 et 17 ans. Les événements reprochés au Dr Lussier seraient survenus entre les mois de juin et décembre 2002. À cette époque, il était le seul pédiatre de l'unité de pédiatrie de l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville et il possédait quelque 3000 dossiers ouverts de patients à sa clinique privée.

Parmi les faits allégués par la Couronne, on peut noter la présence de salive correspondant à son ADN retrouvée sur le pénis et le sous-vêtement d'une des victimes alléguées. Ensuite, il y a le fait que le Dr Lussier aurait mesuré la longueur du pénis et la quantité de sperme à l'éjaculation de ses patients, qu'il aurait utilisé un cathéter pour procéder à un prélèvement d'urine et qu'il aurait administré à certains patients des sédatifs (dont du Versed), rendant ceux-ci confus ou amnésiques.

Le témoignage de l'accusé se poursuit aujourd'hui et peut-être encore demain. La défense décidera à la conclusion de ce témoignage si elle amènera à la barre d'autres témoins experts pour corroborer les affirmations de l'accusé.

AFFAIRE DUTROUX La mère de Melissa boude le procès

■ ARLON — La mère de Melissa Russo, une des deux plus jeunes victimes de Marc Dutroux, ne s'est pas présentée au procès du pédophile devant la Cour d'assises d'Arlon (sud-est de la Belgique), où elle était invitée à déposer hier après-midi, a constaté l'AFP. M^{me} Russo était citée comme témoin car elle a assisté au départ de Melissa et de son

amie Julie de la maison, juste avant leur enlèvement le 24 juin 1995 à Grâce-Hollogne, près de Liège. Mais les parents de Melissa, qui se sont constitués partie civile, se sont tenus à l'écart jusqu'à maintenant d'un procès qu'ils ont dénoncé avant son ouverture le 1^{er} mars comme un cirque médiatique. Julie et Melissa étaient âgées de huit ans au moment de leur enlèvement. Elles ont été retrouvées mortes en août 1996 dans une propriété de Dutroux, sans que les conditions de leur calvaire n'aient été totalement élucidées. Autre témoin, Bénédicte Jadot, 31 ans, est ve-

nue décrire les quelques heures de séquestration survenue au début novembre 1995 avec son fiancé, le tout organisé par Marc Dutroux. Son fiancé, un autre ami et elle avaient été séquestrés dans une affaire de vol de camion mêlant également Bernard Weinstein, un truand français complice présumé de Marc Dutroux que ce dernier est accusé d'avoir assassiné. La jeune femme avait réussi à s'enfuir et à prévenir la police. Enfin, Josiane Beugnier est venue raconter comment sa fille et une de ses copines avaient échappé à un enlèvement par Marc Dutroux près de Liège,

le jour même où Julie et Melissa ont été kidnappées, le 24 juin 1995. La tentative d'enlèvement, qui n'est pas reprochée à Marc Dutroux, s'est déroulée à Ougrée à quelques kilomètres de Grâce-Hollogne, moins de cinq heures avant la disparition de Julie et Melissa. Josiane Beugnier a été formelle en identifiant Marc Dutroux comme l'homme qui a proposé à sa fille et sa copine de faire un grand tour dans sa voiture. Sa fille, Vanessa, aujourd'hui âgée de 18 ans, n'est pas venue témoigner. « Ma fille a peur, ma fille a peur de voir son visage », a répété la mère. (AFP)

HYUNDAI

LA MEILLEURE GARANTIE AU PAYS. DE SÉRIE SUR TOUTES LES HYUNDAI NEUVES.

SONATA GL 2004

LOUEZ À PARTIR DE **205\$** PAR MOIS/60 MOIS
0 \$ DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ. COMPTANT DE 2995 \$.

OU **0% FINANCEMENT À L'ACHAT** JUSQU'À 48 MOIS

- Moteur 2,4 litres à DACT
- Glaces, verrouillage et rétroviseurs dégivrants à commandes électriques
- Radio AM/FM/CD et 6 haut-parleurs
- Climatiseur • Régulateur de vitesse
- Transmission automatique SHIFTRONIC™
- Télédévrouillage avec alarme
- Et beaucoup plus



ELANTRA GL 2004

LOUEZ À PARTIR DE **159\$** PAR MOIS/60 MOIS
0 \$ DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ. COMPTANT DE 1995 \$.
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

OU **0% FINANCEMENT À L'ACHAT** JUSQU'À 60 MOIS

★★★★★
COTE DE SÉCURITÉ 5 ÉTOILES NHTSA*



ELANTRA GT 5 PORTES

LOUEZ À PARTIR DE **214\$** PAR MOIS/60 MOIS
0 \$ DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ. COMPTANT DE 1995 \$.
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

OU **0% FINANCEMENT À L'ACHAT** JUSQU'À 60 MOIS

- Moteur 2,0 litres à DACT, CVCS et 16 soupapes
- Deux coussins gonflables
- Transmission manuelle à 5 rapports
- Dossier arrière rabattable 60/40
- Radio AM/FM/CD
- Télécommande d'ouverture du coffre et du volet de réservoir
- Porte-verre double
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Et beaucoup plus

TOUT TOUT TOUT
CE QUE VOUS RECHERCHÉZ DANS UNE VOITURE

0%
financement à l'achat jusqu'à **60** mois sur modèles sélectionnés

LA MEILLEURE GARANTIE AU PAYS

7 ans/120 000 km
Groupe motopropulseur

5 ans/100 000 km
Garantie globale*

5 ans/100 000 km
Assistance routière

HYUNDAI
Gagnant

Lorsqu'un véhicule est conçu pour durer longtemps, sa garantie devrait l'être tout autant.

*Programme de location des Services financiers Hyundai pour les véhicules 2004 neufs suivants : Elantra GL/Elantra GT/Sonata GL. PDSF à partir de 15 625 \$/19 025 \$/22 385 \$. Taux d'intérêt annuel de 0,11 %/2,74 %/0,99 %, mensualités de 159 \$/214 \$/205 \$ pour 60/60/60 mois, sans obligation au terme du contrat de location. Coût total de location de 11 535 \$/14 835 \$/15 295 \$, option d'achat de 4587 \$/6618 \$/7769 \$. Comptant de 1995 \$/1995 \$/2995 \$, première mensualité exigible. Déposit de sécurité de 0 \$ pour tous les modèles. Prix de location de l'Elantra GL 2004 calculé après déduction du PDSF d'un crédit de location en gros de 200 \$ du fabricant contre de location en gros du fabricant pour l'Elantra GL annoncée uniquement. Frais de transport et de préparation inclus pour l'Elantra, en sus pour la Sonata. Toutes taxes applicables, frais d'immatriculation et frais d'acquisition de location de 350 \$ en sus. Kilométrage annuel de 20 000 km, 10 c par kilomètre additionnel. *Taux annuel de financement à l'achat de 0 % jusqu'à 48 mois pour tous les modèles Sonata 2004; jusqu'à 60 mois pour tous les modèles Elantra 2004. Les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers sont en sus (Québec). Exemple de financement : 10 000 \$ à un taux annuel de 0 %/0 %/0 % équivalent à des mensualités de 208,33 \$/186,57 \$ pour 48/60 mois. Coût de prêt de 0 \$/0 \$ pour une obligation totale de 10 000 \$/10 000 \$. En option pour le financement à l'achat de l'Elantra GL 2004 annoncée, l'acheteur renonce au crédit de location en gros. Si le crédit de 200 \$ s'appliquait à l'offre de financement de l'Elantra 2004, le taux d'intérêt annuel effectif de l'offre d'achat serait alors de 0,51 % sur une période de 60 mois. Toutes les offres de financement à l'achat et de location sont pour une durée limitée, sur approbation du crédit, et ne peuvent être combinées à aucune autre offre. *La garantie globale de Hyundai couvre la plupart des pièces du véhicule contre les défauts de fabrication sous des conditions normales d'utilisation et d'entretien. En vigueur pour les véhicules vendus le ou après le 22 mars 2004. Voir le concessionnaire pour les détails. La cote de sécurité du conducteur la plus élevée lors d'un impact frontal selon les tests de la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des États-Unis.

Lévis Hyundai
144, rue Kennedy
Lévis 833-7140

Hyundai St-Georges
105 55, 1ère Avenue
St-Georges Est
Comté de Beauce 228-8814

Portier Automobiles Inc.
100, Napoleon
Sept-Îles 962-1828

Luxoto Inc.
484, Côte Joyeuse
St-Raymond
990-0283

Montmagny Hyundai
150, boul. Taché ouest
Montmagny 248-7877

Gaspésie Auto Inc.
339, avenue Port-Royal
Bonaventure 534-2191

Ste-Foy Hyundai
2400, rue Dalton
Parc Colbert
Ste-Foy 654-9292

Rivière-du-Loup Hyundai
289, Témiscouata
Rivière-du-Loup 862-8144

Rimouski Hyundai
375, boul. Ste-Anne
Pointe-au-Père 724-2231

Lessard Hyundai
659, boul. St-Joseph
Québec 623-5471

Boulevard Hyundai
40 boul. Comeau
Baie-Comeau 294-2886

Vigneau Hyundai
1199, chemin de Lavernière
Étang-du-Nord 986-5006

Ruby Auto Inc.
2272, rue Notre-Dame Nord
Thetford Mines 338-4665

Automobiles Hyundai
Matane
1560 du Phare ouest
Matane 562-4444

Roberge Hyundai
545, rue Clémenceau
Beauport 666-2000

Garage Jean-Roch
Thibault
909 MGR de Laval
Baie St-Paul 435-2379

Nadeau Hyundai
680 Main Street
St-Basile, New Brunswick
(506) 263-5505

www.hyundaicanada.com